

# NOTRE BULLETIN

NUMERO SPECIAL

AMARHISFA

est autorisé à faire des recherches dans  
qu'il habitait sa cuisine, M.  
de qui seigneur, N° 2

J'ai appris le malheur qui  
avait frappé mon pays et  
asséant toute ma famille.

Orphelins Désirant se rendre  
M<sup>me</sup> Glandel (fabrique de fleurs artificielles - Nouilly  
sur Seine.)

Malheureusement morts

maintenant je n'ai plus rien

malheureux parents  
de ta femme avec J. Messy & Co  
de la mer

Je suis échappé à la fureur de ce mon  
ce destructeur qui a détruit tout ce qu'il  
a pu rencontrer sur son passage. le 31 août

**ORPHELINS.**

Nom, prénoms et profession des parents : la mère Pauline Grélet.  
Date et circonstances du décès des parents : par la catastrophe du 8 mai 1902

**DÉCLARATION DE PERTES**

COMITE D'ASSISTANCE  
& de SECOURS pour les  
VICTIMES de la CATASTROPHE  
de la MARTINIQUE  
17 SEP. 1902  
N° 744

la catastrophe

8 MAI 1902,  
L'HORREUR DEVOILEE

# VICTIMES ET SINISTRÉS

## MEMOIRE PIERROTINE

Les catastrophes naturelles contemporaines dans le monde sont nombreuses. Le nombre des victimes atteint des sommets. Les actions collectives qu'elles suscitent visent d'abord à sauver le maximum de vies. Dès que l'écoulement du temps rend impossible la poursuite de ce premier objectif, l'identification des victimes devient un impératif majeur pour des raisons légales (certificats de décès) et l'attente affective de la population sinistrée.

Saint-Pierre 1902 : Certains aspects de cet événement, extraordinaires pour l'époque, restent dans l'ombre. Que savons-nous aujourd'hui sur l'identité des disparus, leurs familles, éteintes ou tragiquement amputées d'une partie de leurs membres ? Il y a eu bien sûr, les reconnaissances officielles de disparitions, obtenues grâce aux jugements déclaratifs de décès qui ne concernaient qu'un nombre limité de familles, notables pour la plupart. Et les autres ? Qui étaient-ils ? Quelles traces ont-ils laissées ? Pouvait-on continuer à ignorer leur identité ?

Mais, direz-vous, tout cela n'est-il pas bien loin, à quoi bon remuer les cendres ? Cendres qui, par couches successives, ont enfoui une bonne part de cadavres non exhumés. Malgré les incinérations, menées sous la menace du volcan toujours en crise, et l'érection d'un ossuaire, la ville actuelle de Saint-Pierre reste une nécropole enfouie sous nos pieds, et sous les roues de nos voitures.

La consultation de documents originaux aux Archives nationales d'outre mer (ANOM) à Aix-en-Provence a permis, en toute légitimité, de compléter le dossier des victimes et sinistrés. Depuis 2002, l'association AMARHISFA s'est appliquée à retrouver leurs identités. A la suite de l'association Généalogie et Histoire de la Caraïbe (GHC) qui avait lancé l'opération, elle a dépouillé les cartons du fonds C8C contenant entre autres les dossiers nominatifs des victimes, décédées ou survivantes, les demandes de secours. Ce bulletin spécial de l'AMARHISFA souhaite remettre en mémoire des individus hors d'officiels ou autres autorités de l'époque.

Cette approche a été sans doute inspirée par les importants travaux précurseurs menés depuis de nombreuses années par Léo Ursulet<sup>(2)</sup>, docteur en histoire et professeur de mathématiques.

Même 116 ans après, la découverte et la communication des identités des victimes sont autant d'actes de compassion, peut-être éphémère... Mais ne contribuent-ils pas, sans prétention, à forger une conscience plus aiguë de ces tragiques réalités, rappelées au début de cet éditorial ? Ce numéro spécial présente l'important travail mené sous l'impulsion d'Alex Bourdon, président de l'Amarhisfa. Puissent les efforts engagés parvenir à leurs fins, jusqu'à **la réalisation** d'un mémorial, libéré des contraintes qui avaient pesé sur l'édification de l'ossuaire actuel.

### Le Comité de rédaction

1. Léo Ursulet, auteur en 1994 d'une thèse d'histoire présentée sous la direction de Lucien Abénon à l'Université des Antilles-Guyane : *La destruction de Saint-Pierre (Martinique) en 1902 : antécédents et conséquences socio-économiques sur la vie de la Martinique*. Il est également auteur de *Mythes et réalités de la cité créole disparue* (actes du colloque tenu en 2002) et du roman *Le bonheur l'attendait ailleurs*.



Coll. Victor Ste-Luce.  
96. — « St-Pierre renaissant de ses cendres »  
Œuvre et don de Mademoiselle de Jouvray, statuaire parisienne,  
inaugurée le 18 février 1928 par le Gouverneur Camille Guy.

## ***La catastrophe de 1902 dévoilée :*** ***A la rencontre des victimes, disparues ou sinistrées***

Le lundi 8 mai 2017 à Saint-Pierre, sur la place Bertin, l'Association Martiniquaise de Recherche sur l'Histoire des Familles (AMARHISFA) a organisé, en partenariat avec la Collectivité Territoriale de Martinique (CTM) et la ville de Saint-Pierre, une manifestation commémorative intitulée :

### **LA CATASTROPHE DE 1902 LA MARTINIQUE SE SOUVIENT**

Ce jour-là, un hommage solennel a été rendu aux victimes de la catastrophe en présence du Président du Conseil Exécutif de la Collectivité Territoriale de Martinique (CTM), des maires de la Ville de Saint-Pierre et de la commune du Prêcheur et de nombreux autres élus de la Martinique. La manifestation, relayée par les médias, a contribué à la réappropriation de la mémoire de cette tragédie survenue en 1902. Année funeste, au cours de laquelle la montagne Pelée est entrée en éruption, et aurait fait, selon les estimations de l'époque, **28 000 à 30 000 victimes** à Saint-Pierre, Prêcheur, Carbet, Morne-Rouge, Lorrain, Basse-Pointe, Ajoupa-Bouillon.

Avec le temps, l'identité des victimes avait disparu de notre mémoire collective. Grâce aux recherches réalisées par l'AMARHISFA et l'association Généalogie et Histoire de la Caraïbe (GHC), l'identité de **6830 victimes** a été révélée le jour de la manifestation et gravée sur des panneaux exposés sur la place Bertin. Une brochure contenant les mêmes informations a été distribuée au public. Une conférence a été donnée par Alex Bourdon, président de l'AMARHISFA, devant un auditoire de plus de 300 personnes. Cette conférence est reproduite ci-après ainsi que quelques textes dits par Aline Belfort.

#### **Plan de l'exposé**

- I)-Saint-Pierre avant la catastrophe de 1902
- II)-La catastrophe de 1902
- III)-Les victimes des éruptions de 1902
- IV) –Le sort des sinistrés après la catastrophe
- V)-Perspectives

## 1<sup>ère</sup> partie : Saint-Pierre avant l'éruption du 8 mai 1902



La chambre de Commerce de St Pierre avant 1902 – Le Tramway hippomobile –  
Photo : Musée Régional d'Histoire et d'Ethnographie de la Martinique

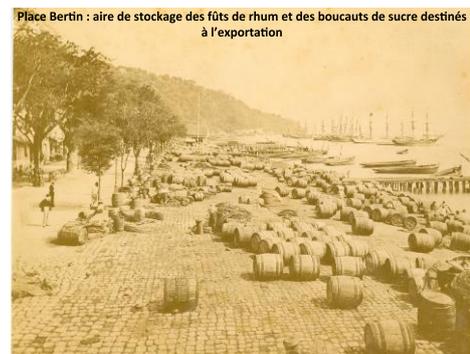
Elle est la capitale commerciale, industrielle et culturelle de la Martinique. Son rayonnement est caribéen. « Le petit Paris » disait-on à son sujet. Dotée du confort moderne, elle disposait de l'eau courante potable, de l'éclairage public, du téléphone et du télégraphe, d'un mini tramway tiré par un cheval qui traversait la ville du nord au sud, d'une glacière. Dans le quartier du port, était implantée une Chambre de commerce.

Dans un opuscule édité en 1977, intitulé *Saint-Pierre Martinique*, **Maurice Nicolas** écrit :  
« la ville comptait plusieurs établissements bancaires, six consulats, quatre imprimeurs, trois journaux paraissant trois fois par semaine, seize rhumeries, une fonderie, une tonnellerie mécanique, une dizaine de bouchers, une quinzaine de boulangers, une centaine de commerçants de comestibles, d'importants magasins ou entrepôts sur le bord de mer, une quinzaine de médecins, et autant de sages-femmes, une douzaine de pharmaciens. »



Le Port de Saint-Pierre : un port de commerce au rayonnement international

Photo : Musée Régional d'Histoire et d'Ethnographie de la Martinique



Place Bertin : aire de stockage des fûts de rhum et des boucauts de sucre destinés à l'exportation

Photo : Musée Régional d'Histoire et d'Ethnographie de la Martinique

De nombreux navires mouillaient dans ses eaux y amenant des marchandises venues du monde entier. Toutefois, le port de Saint-Pierre n'avait pas de bassin en eau profonde, les gros navires transatlantiques mouillaient au large, les passagers étant transportés par canot du rivage au bateau pour embarquer et, du bateau au rivage, pour débarquer. Par comparaison, le port de Fort-de-France était bien mieux équipé, qui recevait directement, à quai, le trafic transatlantique de passagers venant de France et des USA. [Sources : Régis MENU, secrétaire général de l'Institut français de la mer) in «*Il était une fois un port...Saint-Pierre de la Martinique*», et Léo URSULET in *Le désastre de 1902 à la Martinique* page 35].

## Le port de Saint-Pierre était aussi un port de cabotage



Il assurait l'acheminement des passagers et des marchandises dans les îles environnantes ainsi que dans les autres communes de la Martinique. Le réseau routier était peu étendu et les liaisons avec les communes du littoral s'effectuaient essentiellement par voie maritime : **la compagnie Girard** était le principal transporteur de passagers assurant la navette Saint-Pierre/Fort-de-France deux fois par jour dont un départ à 6h30 le matin. Des Pierrotins chanceux ont pris à 6h30, le matin du 8 mai 1902, le dernier bateau pour Fort-de-France et eurent la vie sauve.

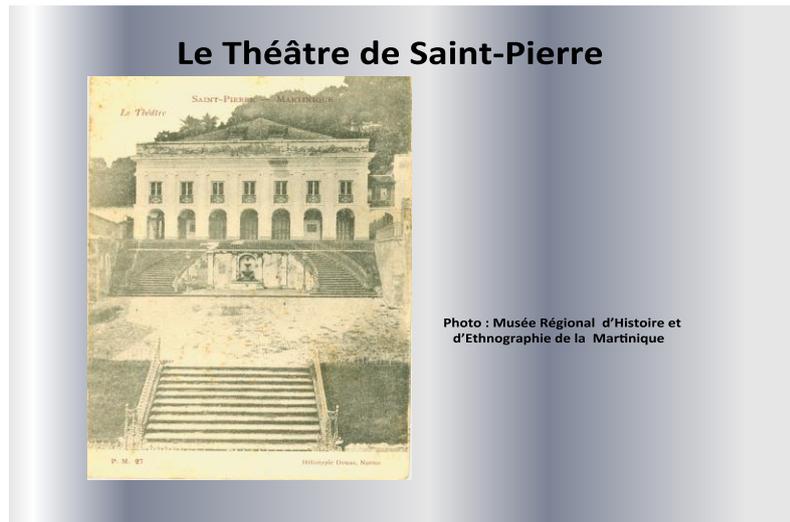
## La vie spirituelle à Saint-Pierre

La cathédrale du Mouillage avant 1902



St Pierre comptait avant 1902 : 3 églises (Celle du quartier du Fort, Celle du quartier du Mouillage et celle du quartier du Centre) et aussi 3 cimetières (Le Mouillage, le Fort et 1 cimetière pour les militaires)

## La vie culturelle à Saint-Pierre



Le haut lieu de cette vie culturelle était **le théâtre** où des troupes de passage donnaient des représentations d'opéras et d'opérettes qui attiraient un nombreux public venu de Saint-Pierre et d'autres régions de la Martinique.

Un bémol cependant, cette vie culturelle raffinée s'adressait aux élites intellectuelles car le peuple était, dans sa grande majorité, analphabète. Ce fléau touchait 47% de la population de Saint-Pierre. [Geneviève Léti in *Saint-Pierre mythes et réalités de la cité créole disparue* Ibis Rouge Editions p.109 à 123]. Les lois de 1881 et 1882, voulues par Jules Ferry, sur la scolarisation obligatoire des enfants et sur la laïcité de l'enseignement étaient théoriquement applicables sur le territoire de la Martinique, mais elles restaient largement inopérantes faute d'établissements scolaires en nombre suffisant.

Le carnaval de Saint-Pierre était réputé pour ses vidés, ses bals, ses chansons empreintes de dérision poussée jusqu'à la férocité.

## Deuxième partie - La catastrophe de 1902



Plusieurs éruptions de la **montagne Pelée** ont émaillé l'année 1902 :

**-5 mai 1902** : une coulée de boue sortie des flancs de la montagne, haute de 10 mètres et large de 150 mètres, dévale le lit de la **rivière Blanche** et engloutit **l'usine Guérin** et les 25 personnes qui s'y trouvaient.

**-Nuit du 7 au 8 mai 1902** : une coulée de boue charriée par **la rivière du Prêcheur** submerge le village des Abymes et le bourg du Prêcheur faisant, selon son maire, **M. GRELET**, de nombreuses victimes.

**-8 mai 1902** vers 8 heures du matin : une nuée ardente anéantit la ville de Saint-Pierre et ses habitants ainsi que les zones limitrophes du Carbet.

**-30 août 1902** : une nuée ardente s'abat à nouveau sur Saint-Pierre ainsi que sur le Morne-Rouge, Ajoupa-Bouillon, et sur les hauteurs de Basse-Pointe et du Lorrain.

Les anciens ne faisaient pas de distinguo et désignaient sous le terme « **la Catastrophe** », toutes ces éruptions et les dommages humains et matériels qu'elles avaient causés.

### **La catastrophe de 1902 une cause géologique et non une punition divine**

Ruines du Théâtre de Saint-Pierre



Photo : Musée Régional d'Histoire et d'Ethnographie de La Martinique

Saint-Pierre : Eglise du Mouillage après le 8 Mai 1902



Photo : Musée Régional d'Histoire et d'Ethnographie de La Martinique

La croyance populaire a attribué à la colère divine la catastrophe du 8 mai 1902. C'est parce que les habitants de la ville de Saint-Pierre s'adonnaient à la luxure - notamment pendant le carnaval - que la divinité les a punis. L'être humain a besoin de nommer la cause des événements qui le frappent et il fabrique des explications en fonction de ses connaissances. En 1902, le monde ne connaissait à peu près rien de la volcanologie. Depuis lors, la science a progressé et les superstitions ont reculé sans pour autant disparaître, en témoigne une célèbre chanson d'Eugène Mona écrite en 1975, intitulée « *La Chandelle* », dans laquelle l'auteur reprend à son compte les poncifs sur les mœurs dépravées des habitants de Saint-Pierre et sur le châtement qui leur fut infligé en 1902 par la divinité.

La science nous enseigne que la Martinique a été façonnée par les volcans. Tous sont maintenant éteints sauf un celui, **redoutable**, de **la montagne Pelée** qui connaîtra encore une activité éruptive sans que l'on puisse prévoir quand. La raison de toute cette activité

volcanique : la Martinique et les petites Antilles sont sur **la plaque Caraïbe** qui entre en conflit avec **la plaque Atlantique** qui supporte l'océan Atlantique et le continent nord-américain. La plaque Atlantique, plus dense, entre sous la plaque Caraïbe. C'est ce phénomène de frottement, que l'on appelle **subduction**, qui provoque directement ou indirectement les séismes et les éruptions volcaniques.

### L'élimination des corps des victimes de l'éruption du 8 mai 1902



Après l'éruption de 8 mai 1902, les rues et les ruines de la ville de Saint-Pierre sont jonchées de cadavres plus ou moins brûlés, et qui, les jours passant, vont entrer en décomposition. Pour éviter les épidémies, les autorités vont enclencher une opération d'incinération des corps conduite par des militaires et par des citoyens volontaires sous la direction de **Victor Cappa**, directeur des travaux de la ville de Fort-de-France. L'opération démarre le mardi 13 mai 1902, les corps sont recouverts de branchages, arrosés de pétrole et incinérés sur place. La mission d'incinération va se poursuivre jusqu'au 30 mai avec des interruptions à chaque manifestation du volcan. Dans le rapport en date du 17 juin 1902 adressé au Gouverneur [Archives de Martinique 1M10755], Victor Cappa précise que **4515 cadavres humains et 255 d'animaux** ont été incinérés. La mission n'est pas allée à son terme, car le volcan - dont l'activité éruptive durera jusqu'en 1904 - s'est chargé d'enfouir sous une épaisse couche de cendres et de roches les milliers de corps non incinérés, en particulier lors de la nuée ardente du 20 mai que l'on a appelée « **l'éruption sanitaire** », toute la ville de Saint-Pierre étant alors de facto une immense nécropole, situation qui perdure de nos jours.

### L'ossuaire de Saint-Pierre

L'édification d'un ossuaire à Saint-Pierre et d'une chapelle commémorative a été décidée par l'évêque de Saint-Pierre et Fort-de-France, **Mgr Paul Louis Joseph LEQUIEN**, dans **sa lettre pastorale du 15 août 1917** adressée au clergé et aux fidèles. [Fonds de l'Association diocésaine de la Martinique 26 J1/22/8 consultable aux Archives de Martinique).

L'idée était de recueillir au **cimetière du Mouillage**, dans le même caveau funéraire, les restes humains mis au jour lors des fouilles dans la ville de Saint-Pierre, notamment lors de la reconstruction dans les ruines.

Une souscription est donc ouverte en vue de l'édification du « **Monument du souvenir martiniquais** » destiné à recevoir ces restes.

Il est précisé dans la lettre pastorale précitée que « *les personnes qui verseront pour ce monument une somme de cent francs ou plus auront le privilège de faire inscrire un nom sur des plaques de marbre qui seront placées le long des murs.....* ». L'évêque ajoute qu'une messe sera dite à perpétuité pour les défunts.

**Le journal La Paix du 31 mai 1922** nous apprend que la cérémonie de bénédiction de l'ossuaire de Saint-Pierre par Mgr l'Evêque a eu lieu **le jeudi 25 mai 1922**, soit 20 ans après la catastrophe.

**L'ossuaire de Saint-Pierre** a donc été réalisé selon les vœux de l'évêque et on peut y voir une chapelle et un tombeau. Sur les murs ont été fixées les plaques en marbre portant **les noms d'une centaine de victimes** des éruptions de 1902. Ce sont les noms indiqués par les souscripteurs qui ont versé une somme de 100 francs ou plus. L'ossuaire ne comporte donc pas les noms des victimes dont les familles ont peu contribué ou pas du tout à l'édification de ce monument. Il a permis le regroupement des restes humains retrouvés lors des fouilles dans le sous-sol de la ville, mais il ne peut s'agir de la totalité des disparus. Ce monument est devenu un lieu de recueillement pour tous les Martiniquais. **Toutefois, l'édification d'un mémorial nominatif dédié à l'ensemble des disparus de 1902 aurait toute sa pertinence.**



**Ossuaire de Saint-Pierre** (photo Alex Bourdon)

## La ville de Saint-Pierre livrée aux pillards

Après l'éruption du 8 mai 1902, des bandes de pillards vont sillonner la ville de Saint-Pierre et fouiller ses ruines encore fumantes en quête de tout ce qui peut avoir de la valeur. Ces actes de délinquance ne sont pas dénués de risques car ceux qui sont pris sont jugés en flagrant délit.

Dans son ouvrage intitulé *Apocalypse à Saint-Pierre*, paru aux éditions Larousse, p. 201, **Frédéric DENHEZ** décrit ainsi la répression dont ils font l'objet :

« Le lendemain [le 14 mai 1902], 45 pillards sont arrêtés et condamnés immédiatement (cinq ans de prison pour les hommes, deux ans pour les femmes)... »  
 « Jeudi 15 [mai 1902], 17 pillards sont arrêtés... »

L'opprobre jetée sur ces délits explique que les autorités ne sanctionnent pas les propriétaires qui pour protéger leurs biens se font justice eux-mêmes. A cet égard, l'affaire racontée ci-après est exemplaire : le 26 août 1902 à 9h30 du soir, sur l'habitation Saint-James à Fonds Saint-Denis, Eugène R... âgé de 19 ans tue d'un coup de revolver un homme inconnu de la localité, qui paraissait avoir 35 ans, et qui cherchait à forcer la porte de la maison principale. La brigade de gendarmerie, basée à Colson, autorise le maire de Fonds Saint-Denis à faire inhumer au plus tôt le cadavre. L'acte de décès de l'inconnu est consigné dans le registre d'état civil le lendemain (acte n°44 du 27/07/1902 vue 13 ANOM). Ainsi, la version du meurtrier est accréditée sans procès par les autorités et il n'y a pas eu non plus d'enquête de gendarmerie pour rechercher l'identité du défunt. La Martinique vivait alors sous la menace du volcan et les nécessités du moment incitaient à une justice expéditive.

Mais malgré la sévérité des autorités, des pillards sont restés impunis et ont prospéré. Dans son ouvrage *Ça ! C'est la Martinique*, **Léona Gabriel (\*)**, célèbre chanteuse qui a remis au goût du jour les chansons de Saint-Pierre d'avant 1902, mentionne une biguine intitulée « *Vive volcan a* », créée après la catastrophe, qui dénonce le pillage des ruines de Saint-Pierre et l'arrogance des détrousseurs de cadavres enrichis :

« *Saint Piè brulé, inini ouvè,  
 Tout' vagabond descen'n Saint-Pié chèché l'agent ;  
 Yo ka poté soulié verni,  
 Complet cosco yo a sou yo,  
 En gros chaine montre pen'n douvan yo,  
 Yo ka crié vive volcan-a »*

.....  
*Quand a pou cé belles madames la,  
 Habillées en broderies anglaises,  
 Gros chaine forçat yo dans cou yo,  
 Bottes à ponpon yo dans pieds yo,  
 Z'anneaux brillants dans z'oreilles yo,  
 Z'épingles en or dans cheveux yo,  
 Yo ka crié vive volcan a »*

Dans la 1<sup>ère</sup> ligne de la chanson, le compositeur anonyme nous dit : « *l'inini ouvè* ». Il fait allusion au territoire de l'Inini, vaste région de la Guyane, véritable eldorado pour les chercheurs d'or, notamment martiniquais, qui se sont lancés à corps perdu dans cette quête fiévreuse de l'or après la catastrophe.

Bien entendu, la Martinique n'a pas le monopole des actes de pillage dénoncés dans la chanson. En effet, de par le monde et à toutes les époques, les catastrophes ont toujours donné lieu à la « *pwofitation* » éhontée d'individus qui se repaissent du malheur des autres ou tout simplement à l'opportunisme des miséreux qui sont au seuil de la survie et qui font fi de toute morale.

(\*) *Ça ! C'est la Martinique*, Léona Gabriel, ouvrage consultable aux Archives de Martinique réf H 10.650. Le texte « kréyol » est écrit selon la graphie de l'époque. Des extraits de cette chanson sont cités par : Fernand Donatien in *La Martinique en Musique* Collection SIM'EKOL p.24.

## Troisième partie : Les victimes des éruptions de 1902

1. Le bilan humain de la catastrophe
2. Les sources de l'information
3. Les victimes : qui étaient-elles ? (sexe, origines géographique et sociale)
4. Quelques portraits de victimes : des personnalités et des humbles

### 1- Le bilan humain de la catastrophe : une estimation « à la louche » faite en 1902 et jugée surévaluée à notre époque

En 1902, le **géologue, Alfred Lacroix**, missionné en Martinique par le gouvernement français, a estimé à **28 000 le nombre des victimes de l'éruption du 8 mai** qui a anéanti la ville de Saint-Pierre et ses habitants. Il faudrait ajouter à ce chiffre environ **2000 victimes causées par l'éruption du 30 août** qui s'est abattue sur les communes du Morne-Rouge, de Basse-Pointe, d'Ajoupa-Bouillon et du Lorrain, ce qui porterait à **30 000 le chiffre total des victimes des éruptions de 1902**.

Cette estimation « à la louche » se fonde sur les données du recensement de la population de la Martinique en 1901, en particulier en ce qui concerne Saint-Pierre dont la population est évaluée à **26 011 habitants (1)**. Or, plusieurs spécialistes, et notamment le **géographe Eugène Revert**, arguent que le recensement de 1901 a gonflé le chiffre de la population de Saint-Pierre dans le but d'obtenir une part plus importante des recettes de l'octroi de mer.

Par ailleurs, nous savons maintenant que tous les habitants de Saint-Pierre ne sont pas morts dans la catastrophe. Certes, de ceux qui étaient présents dans la ville, il n'y a eu que deux survivants (**Cyparis et Compère**), mais un nombre relativement important de personnes avaient quitté la ville avant le 8 mai pour se mettre à l'abri ou pour s'adonner à leurs affaires. Le journal ***L'Opinion***, dans son numéro daté du 28 mai 1902, publie une liste nominative de plusieurs centaines de Pierrotins survivants. Au demeurant, le dépouillement des fonds d'archives effectué par l'AMARHISFA nous conforte dans cette conviction. Mais il ne s'agit que d'une conviction car cette question n'entraîne pas dans le champ de notre recherche et nous ne l'avons donc pas traitée.

(1) Recensement de la population martiniquaise en 1901 : Ile entière : 203 781 habitants, Fort-de-France : 22 164, St Pierre : 26 011 habitants. [Source : *Annuaire de la Martinique année 1902*]

## Possibilité d'une estimation plus fiable du nombre des victimes

Le dépouillement des fonds d'archives devrait permettre aux historiens et démographes de revisiter la question de l'estimation du nombre des victimes, étant souligné qu'il ne pourra s'agir que d'affiner l'estimation initiale mais en aucune façon de dresser un dénombrement précis et exhaustif, ce qui est impossible, car des familles entières ont probablement disparu sans laisser de traces dans les documents d'archives ou dans les mémoires. Cette occurrence a pu se produire tout particulièrement en milieu populaire, dans les familles qui se sont constituées à partir de l'abolition de l'esclavage en 1848 et qui comptaient, en 1902, seulement deux générations et peu de membres. Bien entendu, les données recueillies par l'AMARHISFA pourraient être mises gracieusement à la disposition des chercheurs sous bénéfice d'une convention.

## 2- Les sources de l'information

Nous disposons de cinq sources d'information sur l'identité des victimes des éruptions de 1902 :

- la tradition orale familiale : récits transmis de génération en génération avec cependant quelques risques d'erreurs.
- certains ouvrages **(2)** écrits peu après la catastrophe notamment : *Saint-Pierre-Martinique 1635-1902*, *Cœur Créole*, ouvrage édité en 1905.
- les jugements déclaratifs de décès
- les actes de décès enregistrés à l'état civil des communes d'Ajoupa-Bouillon et de Fort-de-France
- le fonds C8C conservé aux Archives Nationales d'Outre-Mer (ANOM) à Aix-en-Provence.

**(2)** : Certains ouvrages recèlent parfois des erreurs, ainsi le dictionnaire encyclopédique *Madras* signale, à la page 471 de l'édition de 1993, la disparition le 8 mai 1902 du pharmacien **MONNERVILLE**, membre de la mission scientifique nommée par le gouverneur Louis Mouttet pour évaluer la dangerosité du volcan ; il était pharmacien-major des troupes coloniales, né à Compans en Seine-et-Marne. Cette information contient une double erreur. En effet, l'intéressé se nomme en réalité **Paul MIRVILLE**, et non MONNERVILLE et il est décédé en 1932 à Nice. Il n'a donc pas péri dans la catastrophe. Au demeurant le 8 mai 1902, il était à Fort-de-France.

Nous développerons ci-après les deux sources d'information de loin les plus importantes : les jugements déclaratifs de décès (1501 victimes identifiées) et le fonds d'archives C8C (3180 victimes identifiées)

### Les jugements déclaratifs de décès

#### L'absence

En droit français, une personne qui disparaît sans laisser de traces est considérée comme absente. Son décès sera déclaré par voie judiciaire mais après un délai qui varie de 10 à 20 ans et ce n'est qu'après ce long moment que sa succession pourra être liquidée. Il existe cependant un dispositif juridique dérogatoire qui permet, sans délai, au tribunal, de déclarer le décès de la personne absente. Ainsi en est-il, lorsque la disparition est survenue dans des circonstances qui rendent le décès quasi certain même si le corps n'a pas été retrouvé : accidents d'avion, catastrophes naturelles... Dès après le jugement, la succession du disparu pourra être liquidée et son conjoint survivant se remarier éventuellement.

## Le tribunal de première instance de Fort-de-France

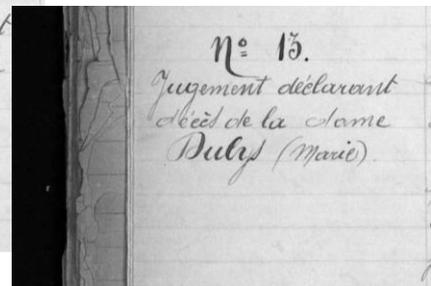
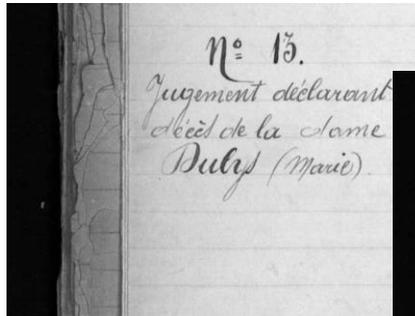
Après la catastrophe de 1902, le **Tribunal de première instance de Fort-de-France**, à la requête des familles qui avaient un intérêt patrimonial, a rendu de nombreux jugements déclaratifs de décès. Les premiers jugements ont eu lieu dès le mois de septembre 1902, et le plus grand nombre en 1903.

### La transcription des jugements déclaratifs de décès

Ces jugements, en vertu de la loi, pour être opposables aux tiers, devaient être transcrits dans les registres d'état civil des communes du lieu présumé du décès ou le cas échéant celui du dernier domicile du défunt. Cette formalité de transcription des jugements déclaratifs de décès a été effectuée essentiellement **au Carbet** puisque cette commune avait absorbé administrativement Saint-Pierre, de facto depuis l'éruption de 1902, puis en vertu de la loi du 15 février 1910. C'est dans les registres du Carbet des années 1911 et 1912 que l'on trouve le plus grand nombre de jugements transcrits. Cette formalité a donc été accomplie plusieurs années après le prononcé du jugement car les justiciables ont dû attendre que la loi du 15 février 1910 précitée officialise l'absorption administrative de Saint-Pierre par le Carbet. Saint-Pierre recouvra ses attributs de collectivité communale de plein exercice avec la capacité de tenir des registres d'état civil en 1923 (loi du 20 mars 1923).

Quelques transcriptions de jugements déclaratifs de décès concernant des victimes des éruptions de 1902 ont été accomplies tardivement, après 1940. Elles concernaient sans doute des ayants-droit qui ignoraient la nécessité de cette formalité.

Un extrait de jugement déclaratif de décès d'une personne décédée lors de l'éruption du 30 août 1902  
ANOM Morne-Rouge, année 1909



(Martinique). D'un jugement du dit Tribunal, civilement en date du dix huit mars mil neuf cent cinq, visé pour timbre et enregistré gratis à Fort-de-France le vingt-et-un du même mois, folio quatre vingt dix, cote quinze par Guillard. Il a été extrait littéralement ce qui suit. Le Tribunal dit et juge que la nommée Dulys (Marie) âgée de trente deux ans, née à Saint-Pierre, fille de Dulys Métaire, sans profession, est décédée au Morne-Rouge le trente août mil neuf cent deux à huit heures du soir. Dit que le présent jugement sera transcrit sur les registres de l'Etat civil de la commune du Morne-Rouge, ou de celle qui la remplacera pour tenir lieu d'acte de décès, de la susnommée et que des extraits du dit jugement seront délivrés aux ayants droit, pour servir et valoir ce que

## Catastrophe de 1902

### Familles comptant le plus grand nombre de disparus

JAHAM DESRIVAUX	31
LE ROUX PREVILLE	25
BLONDEL LA ROUGERY	21
GARCIN	21
JAHAM (de)	20
CHAULVET	19

### Des personnes déclarées décédées à tort dans la catastrophe

Lors du dépouillement des jugements de décès, nous avons décelé quelques inexactitudes sur la matérialité des faits allégués. Ainsi, **Césaire GUIOBY**, mort à Saint-Pierre le 7 juillet 1883 acte n°616, est déclaré décédé à Saint-Pierre le 8 mai 1902 par jugement du tribunal de première instance de Fort-de France transcrit au Carbet en 1913 acte n°30. Nous avons relevé plusieurs cas similaires : **Louise NITIGA**, née à Saint-Pierre le 13 octobre 1870 acte 1670. Un jugement transcrit tardivement à Saint-Pierre le 17 décembre 1934 acte n°393, la déclare morte le 8 mai 1902, alors que son décès a été enregistré à Saint-Pierre sept ans avant la catastrophe, le 24 avril 1895 acte n°393. Ce qui est remarquable dans ce cas d'espèce, c'est que le jugement de décès a été transcrit à l'état civil de Saint-Pierre 32 ans après la catastrophe.

Comment de telles inexactitudes peuvent-elles se produire dans un jugement ? L'explication plausible est la suivante : les familles voulant liquider la succession du défunt n'ont aucune pièce d'identité le concernant et parfois ignorent même la date de son décès. Le jugement déclaratif de décès, établi sur la foi de simples témoignages, est la solution la plus commode. D'autant que les juges, face à une avalanche de dossiers des justiciables, travaillent très vite et ne sont pas très regardants s'agissant de décès présumés avoir eu lieu dans la catastrophe de 1902.

Le dépouillement des jugements déclaratifs de décès a été effectué par l'AMARHISFA sous l'égide de Madame Enry Lony en 2002. Ce dépouillement a été repris et parachevé en 2017 par Alex Bourdon et Yvon Saint-Louis-Augustin.

## Le fonds C8C conservé à Aix-en-Provence

C'est la source principale de nos informations sur les disparus et les sinistrés.

Le fonds d'archives C8C - c'est ainsi qu'il est dénommé - est conservé aux Archives Nationales de l'Outre-Mer (**ANOM**) basées à Aix-en-Provence. Il contient les demandes de secours qu'avaient déposées les sinistrés auprès des comités d'attribution après la catastrophe de 1902. La détresse des Martiniquais avait alors suscité un élan de sympathie et de générosité venant du monde entier. Pour accéder aux aides sur les fonds humanitaires, chaque sinistré avait dû remplir un dossier.

Les milliers de dossiers issus de cette procédure nous renseignent sur l'identité des personnes sinistrées et celle d'un très grand nombre de personnes disparues (plusieurs milliers). Ils nous donnent aussi des éléments de connaissance du patrimoine des familles et des professions exercées par les victimes.

**L'Association Généalogie et Histoire de la Caraïbe (GHC)** - dont il faut souligner le mérite - a initié le dépouillement du fonds C8C en 2002. Ce chantier a connu ensuite une longue période de latence avant que **l'AMARHISFA** ne reprenne le flambeau en 2010 et mène ce travail à son terme. Cinq années lui ont été nécessaires (2010 à 2014). Le fruit de ce travail partenarial est consigné sur le site [stpierre1902.org](http://stpierre1902.org), site créé par GHC. La Banque Numérique des Patrimoines Martiniquais (BNPM), site des Archives de Martinique, hébergera prochainement les données collectées et enrichies par les recherches généalogiques de l'AMARHISFA sur les disparus de 1902.

## Les erreurs relevées lors du dépouillement des documents d'archives

Lors de l'opération de dépouillement des archives, nous avons été confrontés aussi à des inexactitudes sur les faits mentionnés et à des erreurs multiples sur l'identité des personnes disparues. Nous avons rétabli à chaque fois l'identité exacte des personnes. Ce travail a nécessité souvent une recherche généalogique plus ou moins approfondie et une bonne connaissance de l'anthroponymie martiniquaise.

## Quelques exemples d'erreurs sur l'identité des personnes

**Solange SCHOELCHER**, qui a sollicité un secours sur les fonds de la souscription publique, a perdu son époux dans la catastrophe du 8 mai 1902. Selon les sources archivistiques [ANOM C8C23 photo 23017 et C8C51 photo 51082], l'identité de l'époux serait **Sainte-Catherine (le prénom) et FRANCISQUE (le nom)**. Après recherche dans les registres d'état civil, nous découvrons que la pétitionnaire se nomme en réalité **Solange CHERCHEL** et non SCHOELCHER et que son époux décédé s'appelle **Francisque SAINTE-CATHERINE** et non Sainte-Catherine FRANCISQUE. Il y a eu, en ce qui concerne celui-ci, une inversion des nom et prénom.

Le contexte de l'époque est propice à ce genre d'erreurs. Beaucoup de Martiniquais venant des zones dévastées par le volcan n'ont plus aucun papier d'identité ; nombre d'entre eux sont analphabètes. Pour accéder à des secours un peu plus importants que les distributions périodiques de vivres, il est nécessaire que les pétitionnaires remplissent une demande écrite qui doit être soumise à l'appréciation d'une commission. Ces personnes analphabètes ont eu recours à une tierce personne - un écrivain public ou une personne charitable - qui a rempli à leur place les demandes de secours. Le rédacteur de la déclaration va transcrire ce qu'il a entendu et compris des dires des déclarants. D'où parfois une transcription phonétique qui aboutit à une déformation des noms.

### **Spécificités de la langue créole :**

En créole, la lettre U du français se transforme en I. Ainsi, Marie DUDRAY, dans la demande de secours déposée par sa fille survivante, est transcrite sous le nom Marie DIDRAI et Edgard VILLENEUVE, son époux, tous deux victimes de l'éruption du 8 mai 1902, devient Edgard VILNAIVE [ANOM C8C18 photo 18122].

En revanche, il est arrivé que le rédacteur de l'acte, se croyant perspicace, a rectifié des noms à mauvais escient. Ainsi, lorsque la veuve Anicet WILLIAM vient déclarer que ses six petits-enfants se nommant IRTON sont morts le 8 mai 1902 à Saint-Pierre, le rédacteur a cru devoir franciser le nom qu'il a entendu en enregistrant ces personnes sous le nom URTON. Alors que cette fois-ci, la prononciation était la bonne, le nom étant bien IRTON [ANOM C8C02065].

### **Les documents manuscrits sources d'erreurs de lecture**

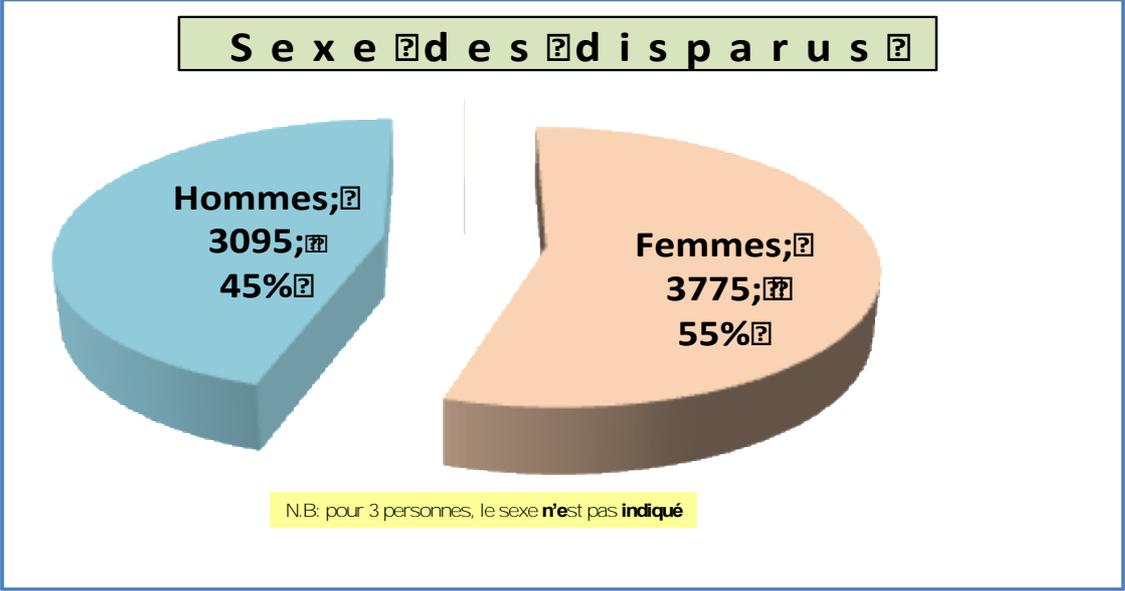
Au début du XX<sup>e</sup> siècle, la rédaction des actes d'état civil et des jugements était encore manuscrite. La lecture correcte de tels documents est tributaire de la calligraphie du scribe qui les a rédigés et elle n'était pas toujours irréprochable, certaines écritures étant carrément illisibles. Ainsi avons-nous inscrit Léonce MORAIRE sur notre liste de disparus avant qu'une vérification faite dans les registres d'état civil du Carbet nous révèle l'identité exacte de la victime : Léonie MORAVIE. Cette fois-ci, l'erreur était imputable à l'équipe de dépouillement.

### **3- Les victimes qui étaient-elles ?**

Nous esquissons ci-après un portrait sociologique des victimes grâce aux statistiques issues du dépouillement des documents d'archives. Ces statistiques ont été établies par Yvon Saint-Louis-Augustin, membre du conseil d'administration de l'AMARHISFA.

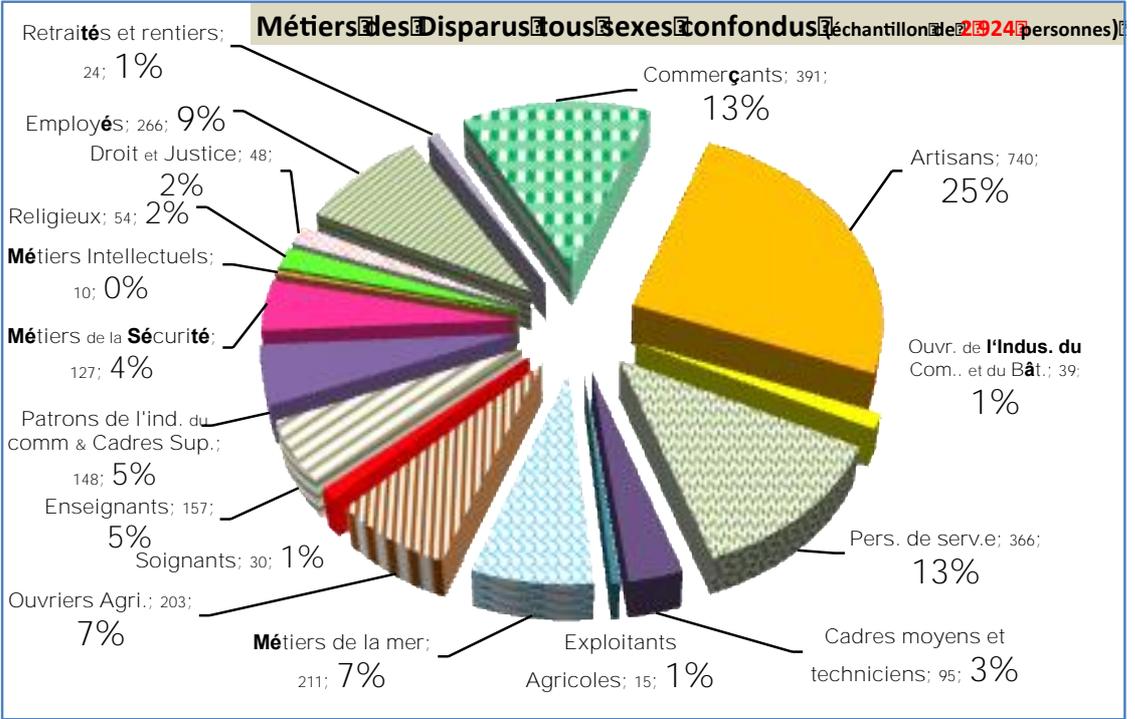
## Catastrophe de 1902 - Ratio Homme/Femme

(Statistiques AMARHISFA)

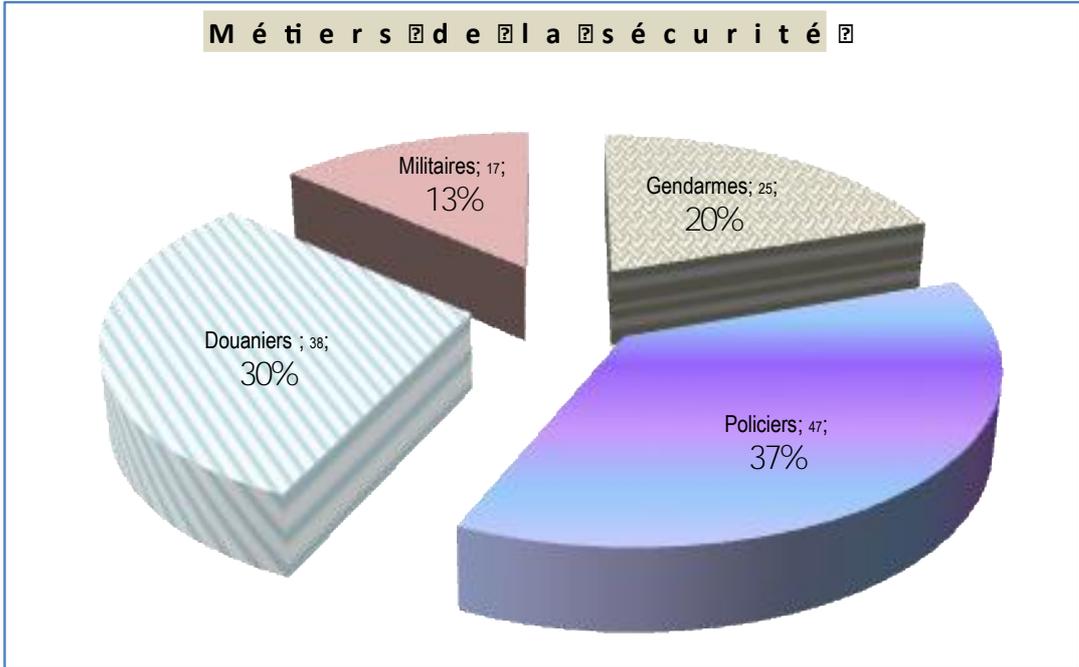


## Catastrophe de 1902

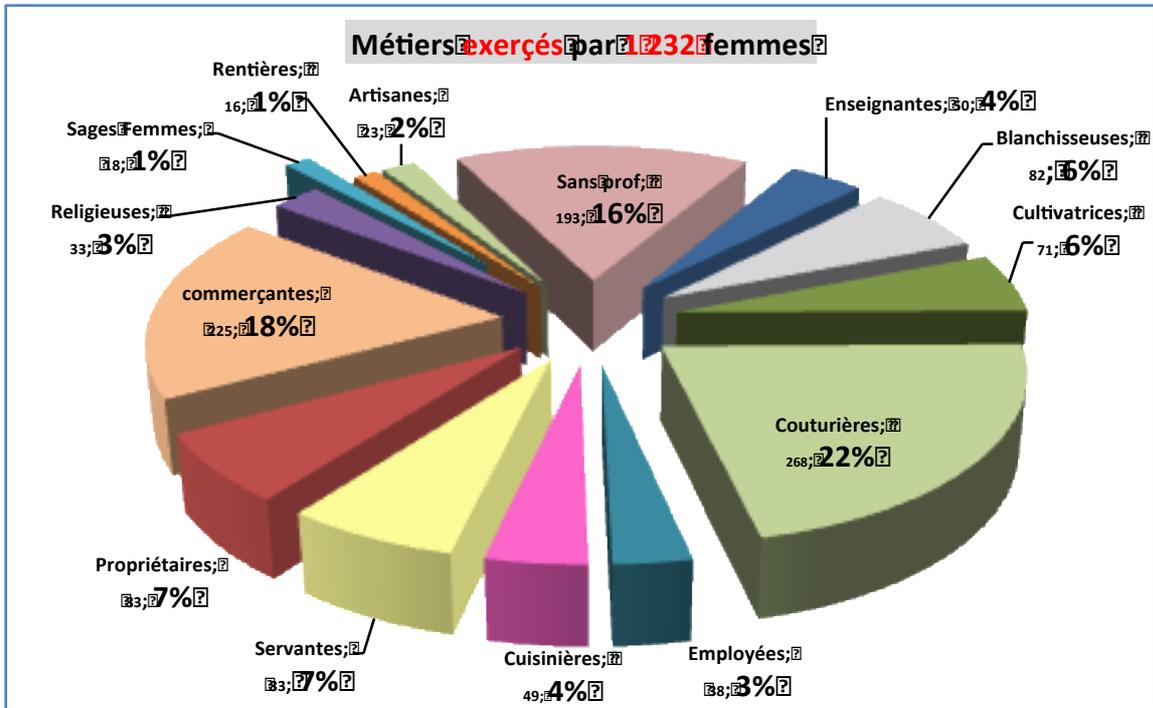
(Statistiques AMARHISFA)



## Catastrophe de 1902



## Catastrophe de 1902



## Catastrophe de 1902

### Les lieux-dits impactés par les éruptions de 1902 (St Pierre non compris)

LORRAIN « Lieux dits »	Nbre	MORNE ROUGE « Lieux dits »	Nbre
Morne Capot	17	Quartier Parnasse	4
BASSE POINTE« Lieux dits »	Nbre	Quartier Bambou	1
Hauteurs Bourdon	22	Fonds Robard	3
rue Martineau	1	Fonds Rose	2
Morne Balais	3	AJOUPA BOUILLON « Lieux dits »	Nbre
CARBET « Lieux dits »	Nbre	Grande savane	88
Grande Anse	3	Grand fonds	2
Petite Anse	1	Croix Sablon	5
Anse Turin	1	Semaine	5
Anse Latouche	10	Vieux Cacao	11
Quartier Monsieur	7	Abandonné	10
PRÊCHEUR « Lieux dits »	Nbre	Racine	1
La Charmeuse	1	Savane Pécoul	1
Les Abymes	1	Adenet	1
Anse Galet	1	Scierie	1
Anse couleuve	1	Dufailly	8
La Zizie	6	Deschamps	2
Htion Préville	1		
Morne la Folie	2		

Sources: fonds C8C et registre d'état civil. Stats : AMARHISFA

### Parmi les victimes : des originaires de l'Inde, de Chine et d'Afrique

#### Des victimes originaires de l'Inde

Entre 1853 et 1883, il y a eu une immigration indienne organisée en Martinique à la demande des planteurs qui, après l'abolition de l'esclavage, se plaignaient de la pénurie de main-d'œuvre. Au total, **25.509 immigrants indiens** ont été introduits sur le sol martiniquais pendant cette période. En théorie, ces travailleurs bénéficiaient des droits que leur conféraient leurs contrats d'engagement, mais en fait leurs conditions matérielles de vie étaient extrêmement précaires, provoquant dans leurs rangs une forte mortalité. [Source : Geneviève Lété in *L'immigration indienne à la Martinique (1853 -1900)*]. Les travailleurs indiens étaient relativement nombreux dans les plantations du nord de la Martinique et certains d'entre eux périrent dans les éruptions des 8 mai et 30 août 1902. Parmi les noms qui apparaissent dans les archives dépouillées [ANOM C8C], citons quelques-uns :

- MANGATALE
- NAREADOU
- SOMASOUNDROM
- SANGANAÏN
- SANGAMALON
- SANIDIN
- VIRAYANIN

#### Des victimes originaires de Chine

Entre 1859 et 1862, la Martinique connut une immigration chinoise forte de quelques centaines d'individus en principe destinés à l'agriculture. Leur nombre décrut très vite du fait d'une forte mortalité. Beaucoup retournèrent dans leur pays d'origine ou migrèrent dans d'autres régions de la Caraïbe. Ceux qui restèrent en Martinique abandonnèrent l'agriculture pour se consacrer

au commerce, notamment à Saint-Pierre. [Bernard David in *Les origines de la population martiniquaise au fil des ans (1635 – 1902)* p.164]. Nous relevons, parmi les disparus en 1902, des Chinois dont la présence en Martinique se rattache au courant migratoire des années 1859 à 1862. Parmi ceux-ci :

-**FONG POU** (6 personnes) [ANOM C8C12 photo 12004]

-**T'FLA-CHEBBA** (6 personnes) [ANOM C8C54 photo 54000 à 54022]

-**OUANG FOUCK** (9 personnes). [ANOM C8C12 photo 12004 et Jugement déclaratif de décès transcrit au Carbet le 28/07/1911 n°193]

Le chef de cette dernière famille est Pierre OUANG FOUCK surnommé A-Quia. Il est né en Chine en 1842, dans la province de Canton. Il s'est marié en Martinique en 1883 à Thérèse FONG POU dite A-Pô née à Saint-Pierre en 1866. Le couple a eu sept enfants et la famille était domiciliée à Saint-Pierre. OUANG-FOUCK A-Quia a bien prospéré car, en 1902, il est propriétaire de deux habitations vivrières et cacaoyères, l'une au quartier l'Etoile aux Trois-Ponts à Saint-Pierre et l'autre à La Capot au Morne-Rouge. Il possède aussi une épicerie à Saint-Pierre sur la place du marché du Fort. La famille tout entière disparaît à Saint-Pierre le 8 mai 1902. Les trois familles chinoises précitées ne semblent plus présentes en Martinique de nos jours.

### **Des victimes originaires d'Afrique : « Les Congos »**

Après l'abolition de l'esclavage, **10521 Africains** furent introduits en Martinique pendant la période de 1857 à 1862, période pendant laquelle les autorités de la colonie organisèrent l'immigration de cette main-d'œuvre [Bernard David in *Les origines de la population martiniquaise au fil des ans (1635 – 1902)* p.164]. Ces Africains étaient appelés communément « **Congos** » du nom de l'ethnie numériquement majoritaire - mais non exclusive - qui composait cette population d'immigrés. Selon les résultats d'une enquête publiée par le Journal officiel de la Martinique, (JOM du 8 octobre 1863), la plupart de ces migrants africains étaient esclaves sur le sol africain. Plus de 50% étaient esclaves de naissance, pour les autres leur condition d'esclave venait sanctionner un délit plus ou moins grave ou une dette non remboursée. Ces migrants ont été rachetés à leurs chefs africains.

Des Congos sont morts dans la catastrophe. Citons **François MAVONGO**, cultivateur, âgé de 62 ans, qui disparaît au Morne-Rouge le 30 août 1902 [ANOM C8C39 photo 39083] et **WOUMBA Clémence**, âgée de 57 ans, également cultivatrice, domiciliée à Ajoupa-Bouillon au lieu-dit Grande Savane. Elle y décède le 30 août 1902 à 9 heures du soir en sa demeure. [Décès enregistré le 01/09/1902 acte 198 Ajoupa-Bouillon].

### **L'africain Emile ZOLA : une énigme : Un Congo ou un nouveau libre ?**

Il décède à l'âge de 56 ans environ, le 30 août 1902 à 9 heures du soir en sa demeure sise à Ajoupa-Bouillon. [Décès enregistré le 01/09/1902 acte 143 Ajoupa-Bouillon]. Né en Afrique, à quel moment Emile Zola est-il arrivé en Martinique ? Est-ce pendant la période esclavagiste, donc avant 1848, ou avec « les Congos » entre 1857 -1862 ? Les Congos ont gardé sur le sol martiniquais leurs noms africains. Zola étant un nom africain, contrairement à ce que l'on pourrait croire, le rapprochement avec l'écrivain français porteur du même prénom et du même nom est totalement fortuit et ne peut donner lieu à une interprétation anachronique. D'ailleurs, il existe aussi en République démocratique du Congo un Emile Zola, pionnier de l'indépendance : « *S'il porte le même prénom que son homonyme français, son nom de famille Zola est par contre authentiquement congolais. Il dérive du verbe « KUZOLA » qui signifie « aimer » en Kikongo. Ce verbe a donné naissance à plusieurs noms : outre Zola, on peut aussi noter : Luzolo, Muzola....* »

cf. <http://www.mbokamosika.com/article-le-congolais-emile-zola-81414719.html>. (ndlr)

## Parmi les victimes : les équipages des bateaux mouillant dans le port de Saint-Pierre

Le 8 mai 1902, frappés par la nuée ardente, plusieurs navires mouillant dans la rade de Saint-Pierre sombrèrent corps et biens. Leurs épaves gisent dans la mer à quelques dizaines de mètres de profondeur.

Ces navires avaient pour noms : L'ADELAÏDE - L'AMELIE - Le BISCAYE - Le DAHLIA - Le DIAMANT - Le GRAPPLER - Le RORAÏMA - La THERESA LO VIGO - Le MARIO VIRGINA - Le SACRO CUORE - Le NORTH AMERICA - La MARIA Di POMPEÏ - Le TAMAYA - Le TECK. Ils battaient pavillon : anglais, allemand, italien, français et états-uniens (Source : Régis MENU secrétaire de l'IFM). Dans les archives nous avons retrouvé les noms de plusieurs dizaines de ces marins infortunés [ANOM fonds C8C].



Un exemple de formulaire à remplir par les sinistrés :

ORS  
OPHE  
E.

### ORPHELINS.

---

#### FEUILLE DE RENSEIGNEMENTS

À REMPLIR PAR LE OU LA PÉTITIONNAIRE.

---

Nom et prénoms des pétitionnaires *Félix Goma et Jean Goma*

Date et lieu de naissance : *Morne Rouge 1882 et 1887*

Nom, prénoms et profession des parents : *André Goma et D<sup>me</sup> Goma Cultivateurs*

Date et circonstances du décès des parents : *ils sont périrent à la suite de la catastrophe du 30 Août 1902*

---

Établissement d'instruction dans lequel il est actuellement ?

Est-il déjà titulaire d'une bourse ou d'une fraction de bourse ?

---

Nom, prénoms : *Dr. Goma*

#### 4- Quelques portraits de victimes : des personnalités et des humbles Louis MOUTTET



**Louis MOUTTET**  
1857 – 1902  
Gouverneur de la Martinique  
lors de l'éruption de la Montagne Pelée  
*(mort avec son épouse qui l'accompagnait)*

PHOTO : MUSEE REGIONAL D'HISTOIRE ET D'ETHNOGRAPHIE DE LA MARTINIQUE

**Louis MOUTTET**, est né à Marseille en 1857. Après des études de droit faites à Paris, il embrasse une carrière dans l'administration coloniale. C'est la voie royale pour un jeune ambitieux d'origine modeste, car à cette époque la France doit administrer un vaste empire colonial. Mais la trajectoire professionnelle du jeune Mouttet est perturbée par un scandale mondain : un jour, il est surpris en un lieu public avec une jeune femme, dans une attitude scabreuse. Il fait l'objet d'une mutation disciplinaire au Sénégal. Louis Mouttet saura faire oublier ce faux-pas car il gravira les échelons dans l'administration coloniale et verra du pays : après le Sénégal, la Côte-d'Ivoire, l'Indochine, la Guadeloupe, la Guyane. En juillet 1901, Louis Mouttet est nommé gouverneur de la Martinique. Il aura la responsabilité d'administrer un territoire confronté, à partir du mois d'avril 1902, au réveil de son volcan. Ceci dans un contexte politique très tendu : des élections législatives doivent avoir lieu le 27 avril et le 11 mai 1902 et les enjeux sont vitaux pour le Gouvernement : qui de la droite ou de la gauche aura la majorité à la Chambre des députés ? L'équilibre des forces politiques en France est tel que les résultats des élections, dans les vieilles colonies, sont importants. Louis Mouttet doit gérer tout cela. Pour le conseiller dans la gestion de la crise éruptive de la montagne Pelée, il nomme une mission scientifique composée d'hommes érudits, de notables de la société coloniale mais qui ne connaissent rien au volcanisme. Parmi eux, il n'y a aucun géologue. Le plus savant d'entre eux est **Gaston Landes**, professeur de sciences naturelles au lycée de Saint-Pierre. Au demeurant, à cette époque, la communauté scientifique connaît bien peu de choses sur les volcans. La mission scientifique va conclure à la non-dangerosité de la montagne Pelée. Pour rassurer la population, le gouverneur Mouttet, qui réside à Fort-de-France – chef-lieu de la colonie - décide de passer la nuit du 7

mai à Saint-Pierre avec son épouse. D'aucuns estiment que les signes menaçants émis par le volcan auraient dû le conduire à ordonner l'évacuation de la ville de Saint-Pierre et que, s'il ne l'a pas fait, c'est parce qu'il était en service commandé et qu'il fallait que le 2<sup>ème</sup> tour des élections législatives ait lieu vaille que vaille. Ce grief paraît injustifié, car Louis Mouttet et son épouse périrent le 8 mai 1902 dans la catastrophe laissant trois enfants orphelins. Il était tout simplement convaincu que le volcan ne recelait pas de danger car il n'aurait quand même pas sacrifié sa vie, et surtout celle de son épouse, sur l'autel de la politique. [Sources : ANOM C8C42 photo 42154 et Frédéric Denhez in *Apocalypse à St Pierre* aux Editions Larousse et wikipedia].



**Gaston Landes**

**Gaston LANDES**, était professeur de sciences naturelles au Lycée Victor Schoelcher de Saint-Pierre. Il résidait au quartier « Le Petit-Réduit ». Né à Auch dans le département du Gers, cet homme de 43 ans était un éclectique, brassant des disciplines diverses. En effet, en 1896, il fut missionné par le Gouvernement pour cartographier le territoire de la Guyane Française dont les limites territoriales étaient contestées par le Brésil [source ANOM C8C carton 32 photo 32026]. Le différend que l'on nomma « **le contesté franco-brésilien** » fut tranché par une sentence arbitrale rendue en l'an 1900 par Walter Hauser, président de la Confédération Suisse. Cette sentence fut désastreuse pour les intérêts de la France car **elle amputa la Guyane d'une superficie de 260 000 Km<sup>2</sup>**, soit les 2/3 de son territoire d'origine et l'équivalent de la superficie actuelle du Royaume-Uni. Les territoires enlevés à la Guyane constituent de nos jours l'Etat de l'AMAPA, partie intégrante du Brésil.

Au début du mois de mai 1902, lorsque **Louis Mouttet**, gouverneur de la Martinique, éprouva le besoin de s'entourer d'une mission scientifique pour le renseigner sur la dangerosité du volcan de la Montagne Pelée, dont les récentes manifestations éruptives inquiétaient la population et les autorités, tout naturellement il fit appel à Gaston LANDES. Certains historiens présentent le Professeur Landes comme un personnage un peu falot. Il aurait eu l'intuition du danger que recélait le volcan mais il n'aurait pas eu la force de caractère de s'opposer **au lieutenant-colonel Gerbault**, chef de la mission scientifique et c'est le point de vue de celui-ci qui l'emporta. Ladite mission émit donc un avis assurant du caractère inoffensif du volcan ce qui contribua à leurrer les esprits et à sous-estimer le danger. Gaston Landes paya de sa vie l'optimisme infondé de ce comité de pseudo-experts. La nuée ardente qui anéantit Saint-Pierre et ses habitants le 8 mai 1902 fit prendre conscience de l'indigence des connaissances de la communauté scientifique sur le volcanisme, elle révéla au monde l'existence d'un type de volcan - le type péleén - caractérisé par son explosivité. A noter qu'à notre époque, les volcanologues ne parlent plus de « types de volcans » mais de « styles éruptifs », chaque volcan, dans son histoire, ayant connu ou pouvant connaître, les différentes formes

d'éruptions : phréatiques, magmatiques, nuées ardentes. La catastrophe de 1902 fut à l'origine de la volcanologie moderne, impulsée par les découvertes d'**Alfred Lacroix**, tirées de ses observations des éruptions de la Montagne Pelée. [Sources : Alex Allard-Saint-Albin in *La Martinique terre de volcans* et Wikipedia.]

## Catastrophe de 1902

**Marius HURARD**  
1848- 1902

Avocat et homme politique Martiniquais.  
Député de la Martinique de 1881 à 1893



Photo : Musée Régional d'Histoire et d'Ethnographie de la Martinique

### Marius HURARD

**Marius HURARD** est le personnage politique le plus emblématique que la Martinique ait connu, dans le dernier tiers du XIX<sup>e</sup> siècle. Il est né à Saint-Pierre en 1848, peu après l'abolition de l'esclavage. Son parcours professionnel, très riche, est révélateur des multiples facettes de l'homme. D'abord avocat, puis commerçant florissant, il fut député de la Martinique de 1881 à 1893, président du Conseil général de 1880 à 1881. C'est aussi le fondateur du journal **Les Colonies** qui pourfendait, dans ses colonnes, la classe conservatrice de Saint-Pierre dont le chef de file, **le docteur Lota**, s'exprimait, lui, dans le journal **La Défense**. Marius Hurard était le chantre de l'assimilation politique, idéologie portée par la petite et moyenne bourgeoisie de couleur, qui exprimait la revendication d'égalité des droits entre la colonie et la métropole. Dans le droit fil de cette revendication, Marius Hurard mena la bataille pour l'école laïque. A cette époque, l'enseignement était l'apanage des congrégations religieuses et réservé aux enfants des classes sociales aisées. Marius Hurard imposa l'école laïque en Martinique : parmi ses plus belles réalisations citons : la création du lycée de Saint-Pierre en 1881 et le pensionnat colonial des jeunes filles en 1884. Ses combats idéologiques contre la classe conservatrice sont évoqués dans les chansons populaires de Saint-Pierre, notamment celle qui s'intitule : « **La défense ka vini fol** ». Pourtant, en 1896, il fit alliance avec les usiniers au sein du « Parti Nouveau ».

Hurard eut une fin de vie assez difficile, le commerçant florissant qu'il était fit faillite et fut condamné en 1895 à une peine de prison. L'époque était cruelle envers les faillis. Le 7 mai 1902, à la veille de l'éruption, Hurard écrivait dans son journal *Les colonies* : « où peut-on être

plus en sécurité qu'à Saint-Pierre ? ». Le volcan emporta Hurard et son optimisme, son épouse et leur fille. [Sources : Jugement déclaratif de décès transcrit au Carbet le 23/08/1911 acte n°258 - Armand Nicolas in *Histoire de la Martinique* tome 2 aux éditions L'Harmattan - Albanie Burand in *La Vie politique à Saint-Pierre de la Martinique de 1848 à 1902* aux éditions Ibis Rouge]

**Rodolphe FOUCHÉ**, le maire de la ville de Saint-Pierre, élu à cette charge le 7 avril 1901. Il est né dans cette ville en 1851 et lorsqu'il n'était pas ceint de son écharpe tricolore, il exerçait le métier de négociant et demeurait avec sa famille au quartier Fond-Coré. Le 7 mai 1902, la veille de la catastrophe, sentant monter l'inquiétude de ses administrés face aux signes d'activités du volcan, il avait fait placarder un communiqué dans lequel il se voulait rassurant. La lave, disait-il, ne parviendra pas jusqu'à la ville qui est protégée par les immenses vallées la séparant des cratères de la montagne Pelée. Par cette prise de position Rodolphe Fouché répétait l'optimisme de façade affichée par la Commission scientifique et le gouverneur MOUTTET. Il disparaît dans la catastrophe avec son épouse et six enfants.

**René BONNEVILLE** est un blanc créole, né à Fort-de-France, mais qui vécut à Saint-Pierre. Ecrivain réputé et employé de banque, il est l'auteur de dix romans. Opposé au préjugé de couleur, il épousa contre la volonté de son père une mulâtresse, Valentine Surlemont. Le directeur de la Banque de la Martinique qui l'employait le licencia car il n'accepta pas que son salarié épousât une sang-mêlé. René Bonneville périt dans la catastrophe à l'âge de 31 ans. Son épouse et ses enfants échappèrent à l'hécatombe. [sources : jugement déclaratif de décès transcrit au Carbet en 1911 acte 320 - «Léo Ursulet in *Le Désastre de 1902 à la Martinique* p.87 aux éditions L'Harmattan et wikipedia]

**Eugène NOLLET**, né à Fort-de-France, était âgé de 41 ans. Ingénieur de l'Institut National d'Agronomie, il était directeur du Jardin botanique de Saint-Pierre depuis 1890. Ce jardin, sis au quartier du Parnasse dans la banlieue de Saint-Pierre, était une merveille. Il recelait des plantes venues de toute la planète, et parmi elles des plantes médicinales. Ses allées ombragées incitaient à la promenade mais elles étaient aussi le lieu où les Pierrotins s'affrontaient en duel à l'épée pour vider leurs querelles. Eugène Nollet a disparu à Saint-Pierre le 8 mai 1902 avec son épouse Palmyre Bourrouët. [Jugement déclaratif de décès transcrit au Carbet les 23/08/1911 acte n°256 et 05/09/1911 n°290]

**Flavien THÉSÉE**, Lamentinois, âgé de 29 ans, devint célèbre à titre posthume. Commis stagiaire du service des postes et téléphones à Saint-Pierre, il était en communication téléphonique avec son collègue de Fort-de-France lorsque la nuée ardente s'abattit sur Saint-Pierre le 8 mai 1902 à 8 heures du matin. Il poussa soudain un râle puissant qui témoignait de la souffrance qu'il endurait, ce qui alerta son collègue sur la survenue d'événements très graves à Saint-Pierre. [sources : jugement déclaratif de décès transcrit au Carbet le 10/11/1911 n°320 et Léo Ursulet in *Le désastre de 1902 à la Martinique* aux éditions L'Harmattan p.113]

### Les nouveaux citoyens de 1848

En 1902, l'abolition de l'esclavage date de 54 ans, nombre des personnes affranchies en 1848 sont encore vivantes, notamment à Saint-Pierre. Elles subiront en 1902 le sort tragique des habitants de cette ville. Les fonds d'archives nous livrent les noms de quelques-uns de ces infortunés.

#### **Nicolas NODOGI : de l'esclavage à l'exercice de la magistrature municipale**

Nicolas est né au Morne-Rouge en 1845 de parents guadeloupéens. Ceux-ci étant esclaves, Nicolas sera lui aussi esclave à la naissance. Il accède à la liberté en 1848 et est inscrit au registre d'individualité de Saint-Pierre le 20 décembre 1848 sous le n° 209. Ses parents et lui-même recevront le nom de Nodogi. Nicolas Nodogi connaîtra une ascension sociale rapide. Il exercera successivement les métiers de maçon puis d'économiste d'habitation. Marié à Cécile Ralmond, il était père de sept enfants. Cinq de ceux-ci ont péri à Saint-Pierre avec leur mère le 8 mai 1902. Nicolas Nodogi a disparu lui-même au Morne-Rouge dans la catastrophe du 30 août 1902. Il était alors 1<sup>er</sup> adjoint au maire faisant fonction de maire par intérim en raison de l'absence du titulaire de la fonction, Jean-Marie Carassus, parti en France avec sa famille

dès après le 8 mai. [ANOM C8C43 photo 43202 et Léo Ursulet in « Le désastre de 1902 à La Martinique » page 257 aux Editions L'Harmattan].

**Marie Alexandrine LUCEL** est née à Saint-Pierre en 1841 dans les liens de l'esclavage. Elle goûte à la liberté en 1848 à l'âge de 17 ans. Elle effectue la démarche d'inscription sur le registre d'individualité de Saint-Pierre le 20 juin 1851 acte n°7321. Domiciliée à Saint-Pierre, elle disparaît dans la catastrophe le 8 mai 1902 à l'âge de 61 ans. [ANOM C8C24 photo 24054]

## Quatrième partie

### Le sort des sinistrés après la catastrophe de 1902

Après la catastrophe, la Martinique compte environ 22 500 sinistrés qui ont abandonné leurs domiciles, ils sont sans asile et n'ont plus aucun moyen de subsistance. Souvent, ils se sont enfuis précipitamment en n'emportant que les seuls vêtements dont ils étaient habillés. Ces réfugiés viennent des zones géographiques menacées par le volcan : Saint-Pierre, Carbet, Prêcheur, Morne-Rouge, Basse-Pointe, Lorrain. Ils trouvent refuge à Fort-de-France et dans diverses communes de l'île.

#### Fort-de-France lieu de concentration des populations réfugiées

Les sinistrés réfugiés à Fort-de-France vivent de façon précaire, tout particulièrement au Séminaire Collège et à la Pointe Simon dans les bâtiments de l'ancienne usine à sucre. Cette concentration de nécessiteux dans la ville (10 000 environ pour une population de 22 000 habitants en temps normal) pose très vite des problèmes de cohabitation et d'hygiène. Les autorités ont dû faire face à une épidémie de fièvre typhoïde. Assurer aux réfugiés une distribution régulière de vivres n'était pas non plus la moindre des difficultés. [Léo Ursulet in « Le désastre de 1902 à la Martinique » aux éditions L'Harmattan, pp. 218 et 219]

#### L'aide humanitaire

La catastrophe de la Martinique, dès le 9 mai 1902, fut connue dans le monde entier grâce au développement des moyens de communication moderne, le télégraphe surtout, utilisé par les agences de presse internationales qui relayaient l'information aux journaux nationaux. Historiquement, c'est la première catastrophe à être aussi médiatisée. L'ampleur du désastre suscita un grand élan de solidarité qui se traduit par l'envoi de denrées alimentaires et de dons en espèces monétaires venant de toutes les parties du monde.

L'aide humanitaire recueillie au profit de la Martinique a été évaluée à **13 500 000 francs** <sup>(1)</sup> par la Commission exécutive de secours aux sinistrés de la Martinique, dans un rapport daté du 27 juin 1904.

(1) Les francs dont il s'agit sont des francs « Germinal », monnaie qui a eu cours en France de 1803 à 1926.

Cette somme se décomposait ainsi :

- 3 840 924 francs, **provenait de** souscriptions diligentées par des comités particuliers **créés dans diverses villes françaises (Le Havre, Rouen, Toulouse...), dans les autres colonies (Guadeloupe, Guyane), d'initiatives martiniquaises (l'Église Catholique), d'initiatives étrangères (notamment le maire de New York et la Chambre de commerce de cette ville. Même le Tsar de Russie et le Sultan de l'Empire ottoman versèrent une contribution). Cette aide caritative fut administrée directement par les comités particuliers à l'origine de ces actions.**

**Elle fut utilisée pour porter les premiers secours aux sinistrés (des vivres et des vêtements).**

-9 659 076 francs provenant de la souscription publique nationale **lancée le 17 mai 1902 par le Gouvernement auprès de tous les maires de France** [ANOM C8C37 photo 37122].

### **La gestion centralisée des fonds recueillis par la souscription publique nationale**

Pour gérer les fonds de la souscription publique, le ministre des colonies mit en place une organisation à deux niveaux :

-le comité local, **qui a siégé en Martinique et a instruit les demandes de secours faites par les sinistrés. Ce comité avait un pouvoir de propositions. Il était composé d'élus locaux, de chefs de services administratifs, de notables et présidé par Victor Sévère, maire de Fort-de-France.** [Rapport du 27/06/1904 de la Commission exécutive de secours aux sinistrés de la Martinique]. **Les demandes de secours étaient formulées à l'aide d'imprimés ad hoc mis à la disposition des pétitionnaires (les demandeurs d'aides).**

-la commission exécutive de secours aux sinistrés de la Martinique, **présidée par Jules Godin, sénateur de l'Indre. Cette commission, émanation du Comité officiel placé auprès du ministère des colonies, se réunissait à Paris et décidait de l'attribution effective des aides.** [Lettre du 17/05/1902 aux maires de France ANOM C8C37 photo 37122 et Rapport du 27/06/1904 de la Commission exécutive de secours aux sinistrés de la Martinique]

En adoptant cette gestion centralisée des fonds de la souscription publique nationale, le Gouvernement mit en avant la nécessité d'éviter la gabegie et de parvenir à une distribution équitable en fonction des besoins attestés. Mais en fait, il ne faisait que traduire la tendance française au jacobinisme et aussi une certaine défiance envers la classe politique locale [Léo Ursulet in Le désastre de 1902 à La Martinique p. 217 aux éditions L'Harmattan].

La conséquence de ce mode de gestion se traduisit par un retard important dans la distribution des aides. Les Martiniquais se débattaient dans la misère alors que les sommes qui leur étaient destinées étaient thésaurisées au niveau national. Les premières aides sur les fonds de la souscription publique nationale ne furent attribuées qu'en 1904. La liste des bénéficiaires a été publiée dans le Journal officiel de la Martinique du 8 juin 1904, puis en 1908. Les dernières aides attribuées sur la souscription publique furent décidées en 1909 [Dominique Taffin, Directrice départementale des Archives de la Martinique in page d'accueil de la base de données [stpierre1902.org](http://stpierre1902.org)]. Le comité local des secours fit procéder à de nombreuses enquêtes sur les lieux mêmes où résidaient les sinistrés. Ces enquêtes, confiées aux gendarmes à cheval et aux policiers municipaux, visaient à détecter les fraudes éventuelles. Pour cela, les enquêteurs interrogeaient les pétitionnaires et les voisins de ceux-ci ou des personnes qui les avaient connus avant la catastrophe pour s'assurer de la réalité des pertes déclarées. Si l'on se fie aux rapports d'enquêtes versés au fonds C8C les cas de fraude détectés furent rares.

### **Quelle était la nature des aides attribuées ?**

Le Gouvernement exclut d'emblée le principe de l'indemnisation des pertes matérielles subies par les sinistrés [Léo Ursulet in Le désastre de 1902 à La Martinique p.246 aux éditions L'Harmattan]. Les fonds recueillis au titre de l'aide caritative n'y auraient pas suffi, loin s'en faut. La panoplie d'aides mises en place consistait en secours temporaires ou viagers. Ils furent attribués :

**-aux orphelins (secours annuels jusqu'à l'âge de 17 ans)**

-aux lycéens et aux étudiants (secours temporaires sous forme de bourses d'étude)

- aux veuves (secours permanents)
- aux personnes âgées ou handicapées (secours permanents)
- aux agriculteurs (concessions de terre)
- aux personnes réfugiées hors de Martinique (prise en charge des frais de voyage)

### **Les concessions de terres.**

Cette opération concerna les agriculteurs ; des parcelles de terre leur furent concédées. Au total 1300 hectares provenant du domaine public et de terrains achetés à des particuliers pour la circonstance. L'opération fut financée grâce à un prélèvement sur les fonds de la souscription publique et une subvention exceptionnelle attribuée par l'Etat. Chaque famille d'agriculteurs sinistrés reçut une concession de terre avec case, des outils, des graines et des plants. 19 villages furent ainsi créés et abritèrent une population d'environ 8300 personnes. Les villages furent implantés notamment à Sainte-Marie (Reculée, Grosse Ravine, Fourniols), à Belle-Fontaine (Fonds Boucher), à Schoelcher (Fonds Lahaye et la Démarche), sur le territoire de Fort-de-France (La Tracée, Colson, l'Alma, Tivoli), à Trinité (Bon-Air), à Rivière-Salée (Desmarinières), à Saint-Joseph (Séailles) [Rapport du 27/06/1904 de la Commission exécutive de secours aux sinistrés de la Martinique].

Comme on le voit, à partir de 1902, l'occupation de l'espace territorial en Martinique fut bouleversée. Le pôle économique qui se trouvait à Saint-Pierre bascula sur Fort-de-France. De nouvelles agglomérations émergèrent à partir de terres concédées aux sinistrés.

### **Exode des Martiniquais hors de la colonie**

Après les éruptions du 8 mai et du 30 août 1902, le volcan continua à gronder et à cracher ses cendres sur toute l'île. La crise éruptive de la montagne Pelée dura de 1902 à 1904. En 1902, on enregistra plusieurs nuées ardentes : 8, 20 et 26 mai, 6 juin, 9 juillet et 30 août.

De nombreux Martiniquais crurent que l'île entière allait être dévastée par le volcan. Ceux qui le pouvaient trouvèrent refuge en dehors de la colonie. Leurs frais de voyage furent souvent pris en charge par le comité officiel de secours aux sinistrés. Le Journal officiel de la Martinique (JOM), dans ces numéros postérieurs à la catastrophe, publie les listes des expatriés. Les destinations choisies étaient les suivantes :

- les colonies françaises proches : **Guadeloupe, Guyane**
- les colonies lointaines : **Indochine, Madagascar, Nouvelle-Calédonie**
- La France hexagonale
- les autres îles de la Caraïbe : Dominique, Sainte-Lucie, Trinidad, Porto Rico
- Les USA, en particulier la Louisiane
- Le Panama

### **Le Panama**

Après l'échec du percement du canal de Panama par le Français Ferdinand de Lesseps, les Etats-Unis reprirent les travaux en 1903. L'effondrement de l'économie martiniquaise consécutive à la catastrophe poussa de nombreux jeunes Martiniquais à tenter l'aventure au Panama. Pour la période de 1905 à 1907, ils furent 5542 à s'enrôler. Beaucoup y laissèrent leur vie, certains firent souche au Panama. [Source : Joseph Jos in *Guadeloupéens et Martiniquais au canal de Panama* éditions l'Harmattan p.168]

### **Cas particulier de la Guyane**

La nouvelle de la catastrophe du 8 mai 1902 suscita une grande émotion en Guyane étant donné les liens amicaux et familiaux ancestraux tissés avec la Martinique. De nombreux Martiniquais sinistrés trouvèrent refuge en Guyane chez un parent ou chez l'habitant. Le Conseil général de Guyane débloqua immédiatement un crédit en faveur des sinistrés à titre de premiers secours. Dès le mois de septembre 1902, des concessions de terres furent attribuées aux expatriés martiniquais **sur le domaine colonial de Montjoly** à charge pour eux de mettre en valeur la parcelle concédée. Chaque famille attributaire reçut une parcelle d'une superficie d'un hectare, une case, des plantes, des graines, des vêtements et bénéficia d'une distribution de vivres pendant six mois comprenant : viande salée, morue, légumes secs, lait, huile etc... Cette opération de solidarité se couplait avec le désir de favoriser le peuplement de la Guyane et par là-même son développement économique, les autorités espéraient recevoir un contingent de 10 000 Martiniquais. La réalité fut loin du compte mais l'expérience menée sur le domaine de Montjoly fut jugée positive car en 1903, le village de Montjoly ainsi constitué comptait 350 habitants. En 1969, le quartier de Montjoly fusionna avec la commune de Rémire pour constituer une entité nouvelle : la commune de Rémire-Montjoly. Au bourg de Montjoly une stèle fut érigée en hommage aux réfugiés martiniquais de 1902. [Source : Rodolphe Alexandre in *L'installation des sinistrés martiniquais sur le domaine colonial de Montjoly (1902-1903)* ouvrage édité en 2002].

### **Favoritisme dans l'attribution des aides caritatives sur les fonds de la souscription publique**

Y a-t-il eu un traitement égalitaire des Martiniquais dans l'attribution des aides ? Incontestablement non ! Les sinistrés qui maîtrisaient l'écriture ont été mieux lotis dans les décisions de la commission exécutive d'attribution des aides. Quand on compare les dossiers des gens du peuple à ceux des personnes nanties, on constate que le dossier des premiers est plat, il ne contient qu'une demande d'aide remplie de façon incomplète, souvent par une tierce personne car la majorité du peuple est analphabète en 1902. Les dossiers des seconds ont plusieurs centimètres d'épaisseur, ils contiennent de nombreux courriers échangés avec la commission, souvent il y a des interventions de personnalités, le gouverneur, des députés, voire les ministres. Quand on fait partie d'une classe sociale aisée, on fait aussi partie d'un réseau relationnel et on sait à quelle porte frapper lorsque l'on est dans le besoin comme ce fut le cas en 1902.

**Mme veuve Pinel de Golleville Marie Sophie Odélie**, dont le défunt mari était conservateur des hypothèques, a tout perdu dans la catastrophe. Le gouverneur de la Martinique par intérim, Georges Luherre, dans une lettre adressée le 17 juin 1902 au ministre des colonies, émet un avis favorable à l'attribution d'un bureau de tabac à l'intéressée et sollicite en outre l'autorisation de lui accorder, sur les fonds de secours des sinistrés, un passage gratuit, pour elle et ses trois filles, **en 1<sup>ère</sup> classe**, pour rejoindre la France. [ANOM C8C46 photo 46153]. Mme Pinel de Golleville a eu un traitement plus favorable de la part de l'administration que les habitants du Morne Rouge réfugiés à Fort-de-France que le Gouverneur Lemaire, qui succéda à Georges Lhuerre en juillet 1902, contraignit à retourner dans leurs foyers où ils trouvèrent la mort dans l'éruption du 30 août 1902.

En ce début du XX<sup>e</sup> siècle, l'empire colonial français est vaste et florissant. Outre l'Hexagone, il s'étend sur quatre continents : l'Amérique, l'Afrique, l'Asie (Indochine), l'Océanie (Nouvelle Calédonie). Après la catastrophe, beaucoup de Martiniquais, autrefois nantis, sont ruinés et connaissent les affres de la misère. Ceux qui ont de la famille ou des relations dans une autre colonie n'hésitent pas à s'expatrier. Pour ce faire, ils bénéficient de voyages gratuits payés sur les fonds de l'aide caritative. **Madame Amélie RUFZ de LAVISON** est de ceux-là. Elle quitte Fort-de-France pour Paris, puis s'embarque à Marseille le 23 novembre 1902 sur le navire **Le Calédonien** pour se rendre à **Hué**, ville de la province de l'Annam qui fait partie de **l'Indochine**. Le billet attribué à Madame Ruzf de Lavison est un billet de 3<sup>ème</sup> classe et là est

le problème. Son beau-frère écrit au ministère pour se plaindre du manquement aux convenances qui a abouti à ce que sa belle-sœur connaisse l'enfer des conditions de voyage en 3<sup>ème</sup> classe et soit contrainte de cohabiter avec des Chinois et des Arabes (sic). Le ministre des colonies, Gaston Doumergue, intervient en personne, par télégramme adressé à la Compagnie des Messageries Maritimes dès le 24 novembre 1902 afin que la réquisition de passage gratuite en faveur de Mme Rufz de Lavison soit transformée et qu'elle accède à la 2<sup>ème</sup> classe à partir de Port-Saïd, qui est une ville portuaire du nord-est de l'Égypte, à l'entrée du Canal de Suez, et à l'époque escale obligée pour les navires se rendant en Asie du Sud-Est. [ANOM C8C50 photos 50177 à 50179]

On pourrait multiplier à l'envi ces interventions de personnalités influentes en faveur des personnes faisant partie de ce qu'il est convenu d'appeler la « bonne société ». Ainsi, Jean Charlan, adolescent de 16 ans et petit-fils de feu Georges Carraud, ex-procureur de la Guadeloupe, obtient, sur les fonds de l'aide humanitaire, une bourse d'études pour le Lycée Louis le Grand à Paris, sur intervention des ministres des colonies et de l'instruction publique. [ANOM C8C11 photos 11067 à 11072].

**Laure Doëns** obtient, de la commission des secours, des passages gratuits de Martinique au Tonkin via la France, pour elle, ses deux enfants et sa servante (Théroïse Zaïre), afin de rejoindre Marie Louise Doëns épouse Dejean qui habite déjà au Tonkin. [Source : ANOM C8C16 photo 16012]

### Le sort des orphelins

Après la catastrophe de 1902, la situation de nombreux enfants orphelins est préoccupante. Ils ont perdu leurs parents ou les personnes qui les avaient recueillis et sont sans moyens de subsistance. Des allocations d'orphelin leur seront attribuées sur les fonds de l'aide caritative. Certains orphelins seront accueillis au foyer d'un oncle ou d'une tante vivant en Martinique. D'autres devront s'exiler en France pour répondre à l'offre généreuse d'un bienfaiteur qui désire assurer leur entretien et leur éducation. C'est le cas de **Madame Rose LATOUR** qui vit à La Seyne-sur-Mer et qui exerce le métier de corsetière : elle vend ou fabrique des corsets. A cette époque, les dames désireuses d'affiner leur taille portaient le corset. Dans une lettre du 13 juin 1902, Rose LATOUR exprime son désir d'adopter une orpheline martiniquaise (noire ou blanche) âgée de 12 à 15 ans qu'elle formerait et qui pourrait plus tard assurer la gérance de ses intérêts. Voilà donc une offre désintéressée. [Source : ANOM C8C49 photo 49207]. Celle de **Charles REMOND**, marié et père de deux enfants, l'est tout autant. Il est Conseiller à la cour d'appel de la Guadeloupe, en congé à Mâcon. Il exprime le désir de subvenir à l'entretien d'une jeune orpheline de 10 à 12 ans. La commission lui propose Anicette Marie Henriette Andrée JEAN BAPTISTE ALEXANDRE [ANOM C8C49]

Les Eglises protestantes exprimeront aussi leur solidarité envers leurs coreligionnaires. Ainsi en est-il de l'orphelinat protestant Dely Ibrahim, basé à Alger, qui offre d'accueillir quatre enfants orphelins de la Martinique [ANOM C8C44 photo 44102]. L'orphelinat protestant de Saverdun (Ariège) offre, lui, dix places gratuites dans ses établissements à des orphelins de religion protestante âgés de 6 à 12 ans dont les parents ont disparu dans la catastrophe. Les enfants seront élevés pour être plus tard des agriculteurs. [ANOM C8C44 photo 44104]

Mais toutes les offres ne sont pas désintéressées. Ainsi en est-il de celle émanant de **Marius MALIQUE**, domicilié à Bonifacio en Corse. Par lettre du 23 janvier 1903, il écrit au ministre des colonies et se déclare prêt à prendre en charge une enfant de couleur, pauvre, orpheline, âgée de 13 à 14 ans, originaire de la Martinique. Il précise ses attentes : « Je demanderai en retour qu'elle soit dévouée, soumise et qu'elle prenne dans la mesure de ses forces sa part dans les soins de mon intérieur ». Par lettre du 16 février 1903, le ministre notifie la décision négative de la Commission exécutive des secours et d'assistance qui n'a pas jugé désintéressée l'offre de Marius Malique. [ANOM C8C37 photo 37168].

L'offre de Cuvilliers Georges Théophiste Gustave est du même acabit. Il recueille à son foyer : **Osman LECURIEUX LAFERONNAY**, fils naturel de Marie morte dans l'éruption du 8 mai

1902. L'enfant suivra son « protecteur » à Philippeville en Algérie et deviendra son domestique. Dans une lettre du 7 décembre 1903 son « bienfaiteur » demandera à la commission l'attribution d'une pension d'orphelin pour lui permettre de prendre en charge « ce jeune nègre » de 12 ans. [ANOM C8C34 photos 34203 à 34207]

La couleur de l'orphelin est souvent mentionnée dans les offres d'accueil. **Jeanne DOUSSET de VILLEVERT**, domiciliée à Paris IXe au n°20 de la rue de Navarin, dans une lettre datée de mai 1903 adressée au ministre des colonies, propose d'adopter une négresse âgée de 17 à 18 ans qui lui servirait de domestique. Elle ajoute que cette jeune fille devra être intelligente et docile, issue d'une famille honorable et avoir déjà servi dans une bonne maison. [ANOM C8C56 photo 56130]

**Caroline Louise TISSIER épouse GRAMET**, née à Paris en 1867, est directrice de l'école maternelle de Sceaux dans le département de la Seine. Elle a deux fils âgés de 10 ans et 6 ans. Elle souhaitait recueillir une orpheline âgée de 6 mois, enfant qui puisse être considéré comme le sien mais renonce à sa démarche puisque l'enfant qui lui est proposé semble avoir le teint bistre et les cheveux crépus. L'enfant se nomme **Gabrielle JEREMIE**, elle est âgée de 10 mois et est la fille naturelle de feu Rose JEREMIE et de feu Edouard BOSSE qui ont péri à Saint- Pierre le 8 mai 1902. [ANOM C8C25 photos 25053 à 25056]

L'offre de **Léon ROCHETTE** est dans le même registre. Il est ancien négociant en dentelles, domicilié à Vals-près-le-Puy (Haute-Loire). Il veut adopter une orpheline de Martinique mais il ne veut pas de négresse. Le Gouverneur de la Martinique lui propose **Camille Berthe Bonneau**, âgée de 9 ans. Elle est fille naturelle de feu Marie Françoise Bonneau et d'un père inconnu blanc. Par lettre du 20 décembre 1902, Léon Rochette fait savoir qu'il renonce à adopter une orpheline de la Martinique vu qu'il est difficile d'en trouver une issue d'une famille honorable. [ANOM C8C49 photos 49204 à 49211].

En 1902, le préjugé de couleur est prégnant en France, qui possède alors un vaste empire colonial. Le regard dévalorisant du colon sur le colonisé est souvent présent même dans ce qui se veut être un acte de solidarité.

## Cinquième partie Perspectives

### **Edification d'un mémorial nominatif dédié aux victimes de la catastrophe de 1902**

Il est de tradition que les communautés humaines qui ont connu une tragédie exceptionnelle gardent en mémoire une connaissance précise des événements et édifient des lieux de commémoration. On parle à cet égard de devoir de mémoire et aussi de devoir d'histoire, qui sont nécessaires à la construction d'une identité collective.

Il nous manque en Martinique un mémorial dédié aux victimes des éruptions de 1902 et qui soit à la mesure de cette catastrophe. Après tout, la Martinique a perdu, en 1902, le 1/7<sup>ème</sup> de sa population. A titre de comparaison et pour prendre la mesure de ce désastre, cette fraction rapportée à la population française contemporaine représenterait environ **9 000000 d'habitants**, bien plus que les saignées occasionnées par les deux guerres mondiales, qui donnent lieu, chaque année, à des commémorations solennelles et légitimes que beaucoup de Martiniquais regardent devant leurs postes de télévision.

Nous sommes convaincus qu'il est temps, en Martinique, de rendre un hommage plus solennel aux victimes de **la catastrophe de 1902**. Nous proposons, à l'instar de ce qui a été fait pour les victimes de la Shoah dans le quartier du Marais à Paris ou encore le mémorial de Vimy dédié aux soldats canadiens morts pour la France lors de la première guerre mondiale, que soit édifié, à **Saint-Pierre, un mur des victimes des éruptions de 1902**, mur sur lequel serait gravé le nom des disparus identifiés dans cette recherche. **Cette ardente obligation morale incombe à la Société civile et à la Représentation politique**. L'AMARHISFA y prendrait toute sa part.

Le mémorial de la ville de Saint-Pierre ainsi réalisé pourrait s'inscrire dans le cadre d'une action de revitalisation de la cité. Il figurerait en bonne place dans la mise en œuvre d'une politique touristique, car, dans le monde, la Martinique est surtout connue par son volcan (type péléen) et par la catastrophe de 1902 qui a détruit la ville de Saint-Pierre et ses habitants. Devoir de mémoire, histoire, projet culturel et économique peuvent donc se conjuguer et se nourrir mutuellement.

**Mai 2017**  
**Alex Bourdon**

## QUELQUES DOCUMENTS DU FONDS C8C

Lettre du commissaire de police du Carbet au gouverneur, datée du 9 mai 1907, à propos de l'incendie, le 14 mai 1902, d'une maison contenant des cadavres

rece générale.

Commissariat  
du  
Carbet

N° 670

Carbet, le 9 Mai 1907.

Le Commissaire de Police du Carbet  
à Monsieur le Gouverneur de la Martinique  
Fort de France.

Monsieur le Gouverneur,

J'ai l'honneur de vous adresser, conformément à votre demande, les renseignements suivants, en réponse à la réclamation de M. Léandre Pierre Alfred Joseph, propriétaire au Carbet au lieu dit Petite Anse.

Vers le 14 Mai 1902, l'autorité militaire, qui était chargée de l'incinération des cadavres victimes de l'éruption volcanique du 8 du mois précité, découvrit dans une maison à la Petite Anse du Carbet appartenant à Monsieur Léandre Pierre Alfred Joseph, neuf cadavres en putréfaction, entassés les uns sur les autres. Ne pouvant réussir à les retirer de la maison, à cause de leur état de décomposition, le lieutenant Roussel, qui commandait le détachement, donna l'ordre de ramasser cinq autres cadavres qui se trouvaient aux abords

abords de la maison, les fit mettre avec ceux qui étaient à l'intérieur et mit le feu dans la maison. M. Séandre, qui avait fui son habitation pour se rendre à Fort-de-France, où il se trouvait au moment de la destruction de son immeuble, informé de ce qui a été fait, se rendit au Carbet et constata que le fait était réel; sa maison, qui il avait laissée en parfait état, n'était plus qu'une ruine. Il se fit délivrer trois Certificats dont un par l'adjoint au Maire du Carbet qui avait assisté à la destruction de sa maison; le deuxième par le lieutenant Roussel qui avait donné l'ordre ~~à~~ d'incendier la maison, et le troisième, par le Sergent Sorillac qui avait exécuté l'ordre. Muni de ces trois documents, M. Séandre adressa une réclamation à l'Administration Supérieure et jusqu'aujourd'hui aucune satisfaction ne lui a été donnée.

La maison, d'après les renseignements qui m'ont été donnés et sur l'état des murs encore debout, était toute neuve, elle était construite, il n'y avait à peine un an. Elle mesurait treize mètres de long sur quatre mètres vingt centimètres de large; elle était divisée en trois pièces et construite en bois du Nord, couverte en tuiles du pays, palissadée en planches, les deux pignons qui étaient en mur et

qui sont

## Témoignage d'un rescapé : M. Félix LOUIS

source : C8C 33043

Fort de France, 10 mai 1904

Mon cher papa  
 Je prends la plume pour  
 te donner de mes nouvelles et  
 de celles de la catastrophe.  
 jusqu'à présent je me porte bien.  
 je me suis sauvé comme par  
 miracle. Je quitte ~~St Pierre~~ mon  
 travail mercredi soir à 9 heures  
 je rencontre un ami qui me dit  
 de venir passer la journée du  
 lendemain avec lui à la campagne  
 jeudi matin je quitte St Pierre  
 à 9 heures pour me rendre  
 à la tannerie de monsieur Lanon  
 au Carbet. tout en causant

avec lui j'épluchais des pois  
angols. mon ami avait pris du  
bois pour faire du feu quand  
vers 8 heures le volcan fait  
un roulement formidable  
puis éclate comme un coup  
de canon la boue descendait  
dans la coulée de la Rivière  
Blanche, et la fumée noire  
et étouffante venait sur nous.  
Nous nous sommes cachés  
dans une des caves de la  
tannerie un moment après nous  
sommes sortis et nous avons vu  
immédiatement du feu dans  
toutes les maisons, affolés nous  
sommes partis en courant au  
Carbet nous sommes entrés à  
l'église on entendait des cris de  
tous côtés nous y sommes restés

au moins deux heures. un  
 moment après nous sommes remontés  
 à la propriété on commençait à  
 amener les blessés. des hommes  
 des femmes des enfants. hurlés qui  
 criaient c'était épouvantable.  
 quand j'ai vu cette chose si  
 affreuse j'ai pris le chemin de  
 Fort de France j'y suis arrivé  
 à deux heures de la nuit j'étais  
 si fatigué que j'ai dû m'asseoir  
 sur un banc de la Savane. là on m'a  
 appris toute la gravité de la catastrophe  
 on a envoyé des bateaux à vapeur pour  
 prendre les sinistrés de St Pierre. toute  
 la ville est brûlée complètement. les  
 navires qui se trouvaient en rade sont  
 détruits il ne reste plus rien depuis la  
 Petite Anse du Carbet jusqu'au Fricheur.  
 Je ne sais si mademoiselle Marie de la

Chevretonne est morte. notre maison  
 n'existe plus. Je me trouve en ce  
 moment à Fort de France comme  
 tout le monde. Mon cher papa je  
 t'embrasse de tout mon coeur ainsi  
 que toute ma famille avant de mourir  
 parce que nous ne sommes pas sûrs  
 de nous. La famille Memerin m'a très  
 bien reçu tout le monde ne parle que  
 de toi: heureusement que le père Wilhem  
 n'est plus ici, il a eu raison de partir  
 pour la France, on aurait dit qu'il sentait  
 le coup; enfin on ne fait que parler de  
 toi. Monsieur et madame Memerin M<sup>lle</sup>  
 Françoise et les deux petites filles te font  
 dire bonjour. Mon cher papa je suis bien  
 ennuyé car je ne suis parti qu'avec le  
 costume que j'avais sur le dos je me  
 trouve sans linge, sans argent et je ne  
 sais ce que je fais pourvoir faire,  
 mais maintenant que je ne puis compter sur  
 aucun travail. Adieu cher papa, je  
 t'embrasse. — signe. Louis Felix  
 cher M<sup>me</sup> Memerin 31 rue Schwelcher. Fort de France

Sauvé grâce à un « ti punch » à Ajoupa-Bouillon !

Laurin le 2 Octobre 1902

Monsieur le secrétaire général  
1<sup>er</sup> Bureau

Monsieur

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance, afin de vous faire savoir si je suis échappé à la furie de ce monstre destructeur qui a détruit tout ce qu'il a pu rencontrer sur son passage. Le 31 novembre je ne ti pas grâce à la divinité mais grâce à un ami cher le qu'el je me trouvais à l'avant l'éruption, au moment ou j'ai lui congéier il me dit il ai bonheur vous auriez le temps de partir alon prendre le punch je n'ai pas insisté aussitôt que nos vers eut été vidés au même instant une détonation formidable ce fit entendre, ce monstre échappé de sa fureur et semer la mort dans di vers commune du nord, ma case fut sacagée et je ter au quatre vents je me trou aujour d'hui sans asile la recharge

+ a la joupa a bouillon dont, je contre 35 ans

ainsi donc monsieur le secrétaire je  
doit mon salut a ce vert de ponche.

Comme tailleur de profession, tous mes  
effets de confection sont en volets ils sont  
d'une valeur de 50 fs.

Cette case était construite sur une portion  
de terre dont je louais elle ait d'une valeur  
de 150 fs, plantation vivrière 50 fs un  
cheval valeur de 95 fs, 12 tête de volaille  
Clacane 2 fs 50 centimes 18 fs, espèce en  
billet de banque 2 fs.

C'est donc monsieur le secrétaire les  
pertes dont y'ai éprouvé, un mobilier  
- 95 fs

Je me trouvais a 500 mettre hors  
de chez moi de soir-la. a la joupa -  
bouillon

J'ai l'honneur d'être  
monsieur le secrétaire vos très  
humble serviteur

Bruce Gaius

Une bienfaitrice sans préjugés : Rose Latour  
source : C8C 49207 et C8C 49208

La Seyne 13 juin 1902

Monsieur le Ministre  
des Colonies

COLONIES  
17 JUN 1902  
SECRETARIAT

n° 279. AC

Monsieur le Ministre

BS  
M. Latour

Ayant besoin pour mon métier d'une  
personne de confiance à qui je puisse confier  
un jour, la garde de mes intérêts; j'ai  
songé aux malheureuses femmes filles, demeurées  
orphelines à la suite de l'irréparable cata-  
strophe de la Martinique, et c'est pourquoi je  
tiens pour prie Monsieur le Ministre de me faire  
savoir, s'il ne serait possible d'adopter réguliè-  
rement une fillette (noire ou blanche) de 12 à 15 ans  
ayant déjà reçu une éducation élémentaire  
afin d'être à même de remplir en mon absence  
après un apprentissage bien entendu les fonctions  
de maîtresse de maison -

Sans l'attente d'une réponse  
Baigny signé  
Monsieur le Ministre des Colonies  
avec nos remerciements entrepris  
l'expression de mon profond respect

R. Latour

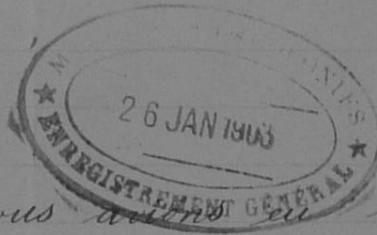
Un refus d'adoption : le préjugé de couleur  
 Source : C8C25053

Sochaux le 24 Janvier 1903.

*Handwritten initials*

Monsieur le Ministre,

*Handwritten signature*



Comme nous avons eu l'honneur de vous le dire dans nos précédentes demandes, nous désirions recueillir une enfant qui puisse se croire notre enfant ; mais il est évident que, si l'enfant qu'on nous propose a le teint bistré et les cheveux crépus la chose devient impossible et nous préférons y renoncer.

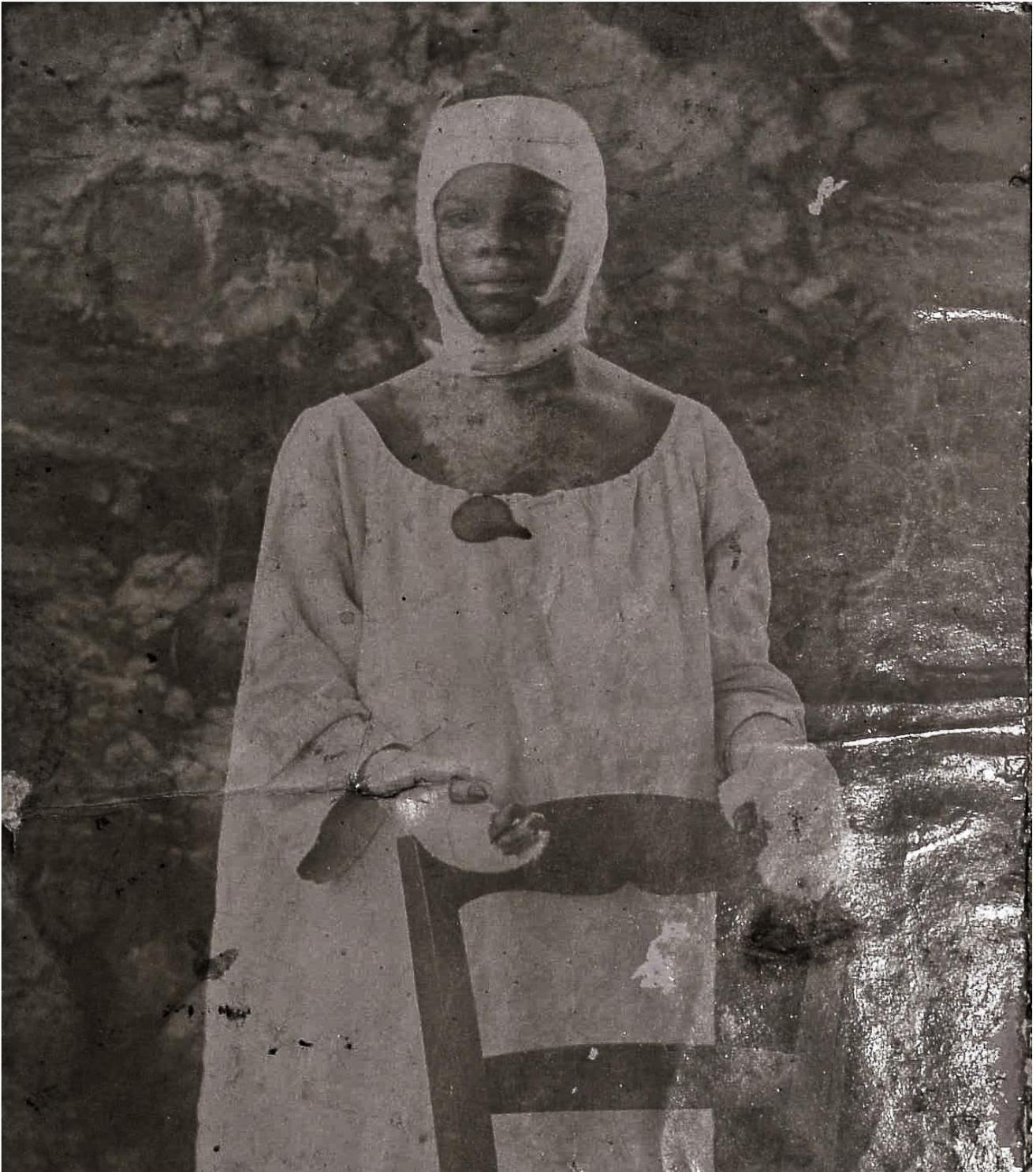
Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, avec tous nos regrets, l'assurance de notre profond respect.

CABINET DU MINISTRE  
 BUREAU SPÉCIAL  
 26 JAN 1903  
 96° 3533 AC

*Handwritten signature: E. Gramet*

École maternelle de Sochaux

**Jeanne Saint-Yves, une rescapée, brûlée, soignée à l'hospice de Fort de France le 11 juin 1902**



source : C8C 1174

# La Montagne Pelée

Photo : Yvon Saint-Louis-Augustin en Mars 2017 depuis l'Habitation DEPAZ



**Belle et paisible mais la vigilance s'impose....**

**N° SPECIAL DE NOTRE BULLETIN : DECEMBRE 2018**

**ASSOCIATION MARTINICAISE DE RECHERCHE SUR L'HISTOIRE DES FAMILLES (AMARHISFA)  
BP902 - 97245 FORT DE FRANCE  
ASSOCIATION REGIE PAR LA LOI DE 1901 N°2298**

**PRESIDENT : ALEX BOURDON  
SECRETAIRE : HYACINTHE GUERAUD  
TRESORIER : YVON SAINT-LOUIS-AUGUSTIN**

**COMITE DE REDACTION : JEANNE ACHY - GEORGES ALIKER - SOLANGE BUSSY - ROBERT CHARLERY-ADELE  
- MONIQUE PALCY - ROGER PARSEMAIN -**

**DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : ALEX BOURDON**